

DOSSIER

## Un toit, c'est un droit. Pour tous !

P. 10 INVENTONS UNE POLITIQUE  
D'HOSPITALITÉ !

P. 20 OUVRIR SA PORTE OU OCCUPER  
DES IMMEUBLES...

P. 30 ARISTIDE TARNAGDA, LE VOYAGEUR  
QUI NE MIGRAIT PAS.

Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention, les militants de La Cimade récoltent nombre d'histoires absurdes qui illustrent le non-sens dans lequel se retrouvent souvent les étrangers face à l'administration.

Cette rubrique est désormais dédiée à ces histoires... et les vôtres y sont les bienvenues !

Vous pouvez envoyer vos textes à [causescommunes@lacimade.org](mailto:causescommunes@lacimade.org)

« Oui, oui, je travaille dans le bâtiment depuis très longtemps ici. Vous voyez ces grilles (sur le plafond du bureau), et bien c'est moi qui les ai posées ! ( en éclatant de rire). J'ai construit ma propre prison, c'est pas incroyable ça »

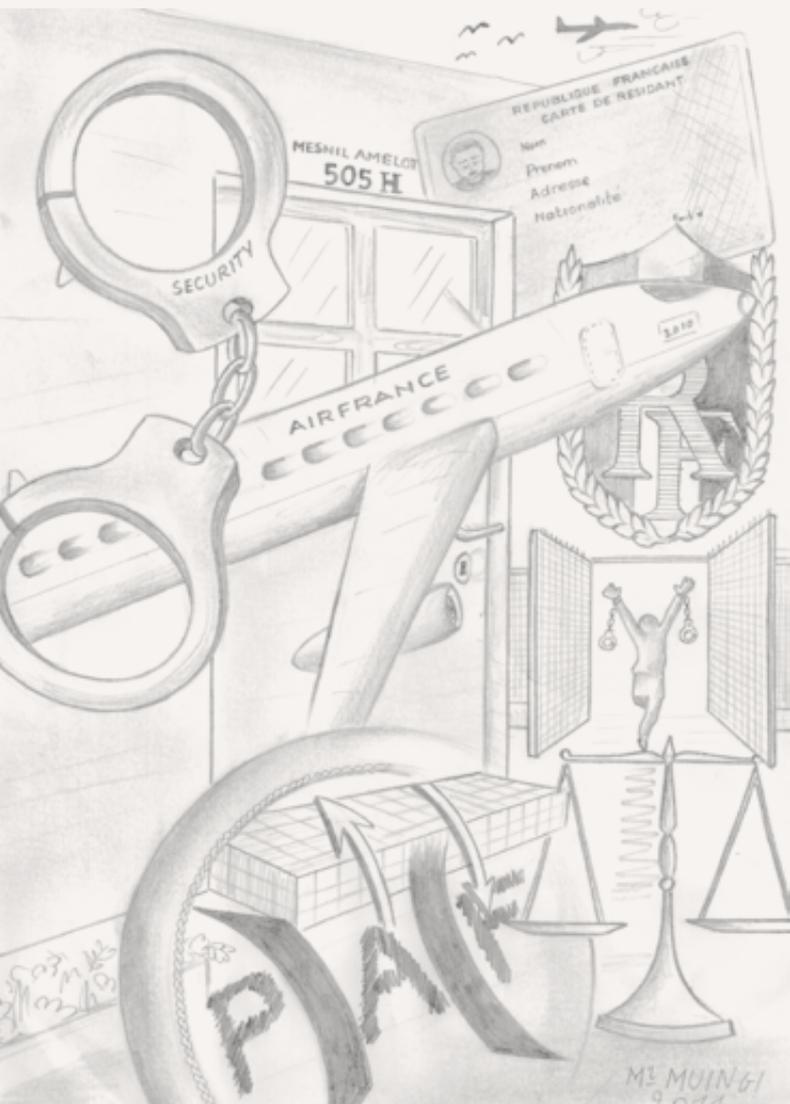
Témoignage d'un étranger enfermé au centre de rétention de Cayenne-Rochambeau, Guyane

## Quand rétention rime avec punition

Selon les textes, la rétention administrative n'est pas censée être une mesure punitive de privation de liberté punitive. L'administration ne peut enfermer l'étranger « que pour le temps strictement nécessaire à son départ », selon l'expression consacrée. La langue française fait la subtile distinction entre d-étention et r-étention, une lettre qui changerait tout. Et pourtant, nous sommes quotidiennement les témoins de situations dans lesquelles les préfectures savent parfaitement qu'elles ne parviendront pas à expulser la personne enfermée.

La question se pose avec acuité lorsque je rencontre Ichkan au centre de rétention administrative (CRA) du Mesnil-Amelot. Cet homme, je le connais déjà : il était là en 2009 pour deux fois 32 jours, je ne suis pas près de l'oublier.

Il avait passé ses premiers 32 jours, comme beaucoup d'autres. Le consulat ne lui ayant pas délivré de laissez-passer, la préfecture décide de le poursuivre pour « dissimulation



© Mr Muingi 2011

Zob Alphonse Muingi est un artiste congolais. Pendant le bouclage de ce numéro, il était encore enfermé au CRA du Mesnil-Amelot dans l'attente angoissante d'une possible expulsion. C'est un demandeur d'asile débouté. Il a mis son talent au service de ses convictions politiques lorsqu'il militait en RDC. En France, monsieur Muingi est bien connu des administrations de sa région : il a offert ses œuvres au maire et au préfet d'Orléans dans l'espoir d'être soutenu dans ses démarches de régularisation. En échange de sa générosité, il se fait arrêter par la police pendant la cueillette des cerises dans le Loiret et la préfecture fait tout son possible pour l'expulser à Kinshasa ou en Angola - pays dont il n'a pas la nationalité !

d'identité ». Après un rapide passage par le tribunal correctionnel de Meaux, il est condamné à une interdiction du territoire français. Le voici donc aussitôt de retour en rétention pour une nouvelle période de 32 jours. Pendant tout ce temps, l'administration a eu le loisir de harceler les représentations consulaires de tout le Caucase. Elle a tenté de les convaincre, en vain, de délivrer un document de voyage au nom d'Ichkan. Avant cela, Ichkan était déjà passé par le CRA de Rennes en 2007, du Mesnil-Amelot en septembre 2009, puis de Vincennes en septembre et décembre 2010, de Palaiseau en février 2011 et enfin à nouveau du Mesnil-Amelot en mars 2011. Six périodes de rétention successives et toujours le même scénario qui se répète : une libération par le juge des libertés et de la détention sur une erreur de procédure ou bien à la fin des 32 jours face à l'impossibilité de l'expulser. Et, à chaque fois, Ichkan est désespéré, il n'en peut plus de cet enfermement inutile et sans objet. Il en est parfaitement conscient et la seule solution qu'il trouve est de retourner la violence du système contre lui-même : avaler des lames de rasoir ou autres objets métalliques pour attirer l'attention sur sa situation. Pourquoi les préfectures s'obstinent-elles à priver de liberté, en rétention, des étrangers inexpulsables ? Par acharnement, par conviction politique, sous pression du ministère de l'Intérieur ou pour punir les méchants étrangers

## LE TRAIT DE... FAUJOUR

Dessinateur politique reconnu, Faujour croque régulièrement les absurdités de la politique migratoire française. Et les derniers mois ont donné matière à rire, à défaut d'en pleurer. C'est pourtant le plus sérieusement du monde que le gouvernement a décidé d'enfreindre le droit européen et de fermer ses frontières intérieures à l'espace Schengen. La libre circulation oui, mais seulement pour les européens.



de ne pas avoir le bon papier ? Je suis tenté de répondre que toutes ces raisons sont malheureusement valables à leurs yeux. Ichkan n'est qu'un exemple parmi d'autres. Il n'a pas encore atteint le record, déjà vu, de 23 placements en rétention pour un seul homme... les préfectures n'ont qu'à bien se tenir !

Rafael Flichman

« Je veux rester en France car c'est mon pays et Sarkozy mon président »

Un jeune Tunisien enfermé au centre de rétention de Cornebarrieu

# Sommaire

## Regards

### 6 Actualités



Quand le gouvernement s'en prend à l'immigration légale, assiste-on à un changement de paradigme ? Michel Feher, philosophe et co-fondateur de « Cette France-là », répond à nos questions.

La nouvelle loi sur l'immigration approuvée par le Conseil constitutionnel, sans faire de bruit. Pourquoi l'Europe refuse-t-elle d'accueillir les migrants tunisiens ? Retour sur le traitement réservé aux « boat-people » depuis les années 70.

### 10 Point chaud

La Cimade rend publiques 40 propositions pour inventer une politique d'hospitalité

### 11 Initiatives

La France condamnée pour priver de liberté des enfants étrangers lors d'un procès symbolique. L'Amour au ban, une pièce de théâtre militante. Missions d'observation menées par différentes associations à la frontière tuniso-libyenne et franco-italienne.

### 13 Juridique

Le maquis des institutions européennes. Distinguer le Conseil de l'Europe du Conseil européen

## Le dossier

### 14 Un toit, c'est un droit. Pour tous !



Depuis la fin de la trêve hivernale, des milliers de sans-papiers et de demandeurs d'asile sont condamnés à survivre dans la rue, mêlés au 100 000 personnes sans domicile en France. Si la situation particulière des demandeurs d'asile, que l'État français a obligation de protéger, mérite que l'on s'y arrête plus longuement, les associations mobilisées aux côtés des exclus, qu'ils soient français ou étrangers, refusent la mise en concurrence des publics. Le droit au logement est un droit pour tous, français, étrangers, sans-papiers ou demandeurs d'asile.

### 20 Actions

Retour sur 4 ans d'occupations d'immeubles à Nice et témoignages de membres du réseau Welcome, réseau d'hébergement des demandeurs d'asile.

### 22 Portrait

Comment en vient-on à accueillir des personnes sans-papiers dans son propre foyer ? Une famille engagée raconte...

### 23 En débat

Rennes, Toulouse, Nice, Dijon... dans chaque préfecture de région, des centaines de demandeurs d'asile errent dans la rue, faute de place d'hébergement. Face à cette situation d'urgence, des citoyens, des associations de lutte contre l'exclusion ou d'aide aux migrants se mobilisent, chacun à sa manière.

## Trajectoires

### 26 Parcours



Les tribulations d'une famille géorgienne à Paris, en quête d'une vie ordinaire et stable en France.

### 27 La chronique

Droit d'apparaître, ou la nécessité d'avoir une chambre à soi

### 29 Carnets de justice

Comparutions immédiates, une justice sans coupables

 **lacimade.org**

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade

➔ **Télécharger** le rapport d'observation du Gadem et de La Cimade sur la frontière tuniso-libyenne « Défis à la frontière tuniso-libyenne »

➔ **Visionner** le diaporama sonore de Vali, Sans toit nî-moi, l'accueil des migrants en France, Nîmes, juin 2011.



➔ **Télécharger** les 40 propositions de La Cimade pour inventer une politique d'hospitalité

## Expressions

### 30 Rencontre



À tous ceux qui défendent les droits des migrants, Aristide Tarnagada pose une question : que deviennent les pays quand les hommes s'en vont ? Rencontre avec l'auteur de « Ma terre rouge ».

### 31 À lire, à voir

Ce trimestre, quelques bandes dessinées pour parler autrement des migrations et une fenêtre sur le prix littéraire de la Porte dorée, décerné pour sa deuxième édition à Michaël Ferrier pour son roman, *Sympathie pour le fantôme*.

### 34 Sur le web

La machine à expulser, un web-documentaire exceptionnel au cœur des centres de rétention.

## Édito



## Une politique de l'invisibilité

Le constat est massif, unanime et partagé. Partout en France, depuis plusieurs mois, des hommes, des femmes, des enfants, demandeurs d'asile ou réfugiés, migrants réguliers ou sans-papiers sont en nombre de plus en plus important laissés à la rue.

Les militant-e-s de La Cimade, aux côtés des réseaux et collectifs de défense des droits des migrants et des mal-logés, n'ont de cesse d'organiser la solidarité, d'exprimer leur refus que ce droit élémentaire à un toit soit bafoué, de dénoncer les pratiques discriminatoires.

Ce que nous constatons n'est pas qu'un nouvel épiphénomène du désengagement de l'État de ses missions sociales, même s'il en reprend les symptômes bien connus : compression des coûts, réduction des missions, passage à une logique de prestation, mise en concurrence....

C'est une véritable politique de l'invisibilité qui organise sciemment aujourd'hui la mise en concurrence des exclus par le renoncement à l'inconditionnalité de l'accueil des personnes à la rue et à la protection des demandeurs d'asile.

En 2007, alors que se discutait le projet de loi Hortefeux sur l'immigration, la majorité parlementaire avait tenté de faire passer un amendement interdisant l'accès des migrants sans papiers à l'hébergement d'urgence. Grâce à la mobilisation de plusieurs grandes associations de lutte contre l'exclusion, cet amendement n'avait pas vu le jour. Pourtant, 4 ans après, nous voyons bel et bien à l'œuvre cette atteinte au socle des droits humains fondamentaux. Il ne suffit plus d'être en détresse ou à la rue pour avoir accès à un hébergement, si précaire soit-il. Il faut aussi maintenant posséder des papiers...

Dans le même temps, le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile, indissociable du devoir de protection des réfugiés, devient un vaste chantier de démolition. La réforme des centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), des plateformes d'accueil, le durcissement des procédures laissent les deux tiers des demandeurs d'asile sans accès à un dispositif d'accueil tout en leur niant le droit au travail.

Face à ce véritable recul de civilisation, nous avons urgence à rappeler qu'avant d'être étrangers, les femmes, les hommes, les enfants que nous accompagnons sont d'abord des personnes à la rue. Nous avons l'obligation, morale et juridique, de leur garantir l'accès à la solidarité. Il est temps de le redire fortement : un toit c'est un droit. Pour tous.

**Jérôme Martinez** | SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIMADE

« Causes communes »  
le journal trimestriel de

**La Cimade**  
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENT : Patrick Peugeot  
64, rue Clisson 75013 Paris  
tél.: 01 44 18 60 50  
www.lacimade.org

#### ABONNEMENTS

4 numéros - 1 an: 15€  
(étranger: 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

COMMISSION PARITAIRE : 0513 G 90850

DÉPÔT LÉGAL 2<sup>ème</sup> trimestre 2011

DIRECTEUR DE PUBLICATION :  
Jérôme Martinez

RÉDACTRICE EN CHEF : Agathe Marin

COMITÉ DE RÉDACTION : Françoise Ballanger, Dominique Chivot, Claire Maurel, Maya Blanc, Didier Weill, Anette Smedley, Laurent Tessier, Hugo Lattard, Patrick Huby, Juliette Sénécat, Ivan Rubinstein, Christian Brassac, María Eugenia Garduño Barberena

ICONOGRAPHIE : Agathe Marin avec Gianni Giuliani, Vali et Virginie de Galzain

ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : Gérard Sadik, André Gachet, Stéphane Lavignotte, Alain Le Goanvic, Marie Mortier, Thierry Flesch

PHOTO DE COUVERTURE : © Vali, Motel où sont hébergés des demandeurs d'asile par l'État, Nîmes, juin 2011.

CONTACT : causescommunes@lacimade.org  
CONCEPTION GRAPHIQUE © ANATOMIE Magdalena Holtz

MISE EN PAGE : Romain Perrot

IMPRESSION : Imprimerie Corlet



3 QUESTIONS À MICHEL FEHER, PHILOSOPHE ET CO-FONDATEUR DE « CETTE FRANCE-LÀ »

# « On veut entretenir le problème de l'immigration »



Michel Feher

## Pourquoi le gouvernement remet-il en cause les critères de l'immigration légale ?

Après la lutte contre l'immigration irrégulière, un premier saut qualitatif a consisté à s'en prendre à l'immigration subie. On disait alors : il faut renvoyer dos-à-dos ceux qui sont favorables à l'immigration zéro et ceux qui sont pour l'ouverture des frontières. L'immigration peut être une chance à condition qu'elle soit choisie. On va donc inviter ceux qui peuvent être utiles à l'économie française et dont la culture est conforme à nos valeurs.

L'arrivée de la crise a fourni un alibi pour instaurer un moratoire sur l'immigration choisie et redoubler d'efforts contre l'immigration subie. Pour faire accepter une nouvelle politique de rigueur, faute de savoir lutter contre le chômage, on s'est rabattu sur la politique d'immigration. D'où l'idée de passer un cran au-dessus en s'en prenant désormais à l'immigration légale.

Il existait jusqu'à présent des critères objectifs pour l'admission au séjour, avec de larges pouvoirs d'interprétation du préfet. La loi de 2006 efface ce droit à la régularisation, en laissant des éléments d'appréciation au préfet pour accorder des exceptions. La loi institue donc l'arbitraire, c'est-à-dire le privilège de l'exécutif. Et c'est l'exécutif qui décide ce qu'est l'immigration légale. Le but, c'est d'entretenir ce « problème » de l'immigration. Selon les circonstances, le préfet pourra mettre en avant sa fermeté ou son humanité. On nous explique que cette

politique est fondée sur les intérêts économiques du pays. Or elle se fait en dépit du bon sens.

## Pourquoi le gouvernement parle-t-il aujourd'hui de l'échec de l'intégration ?

Le « problème » de l'intégration est aussi vieux que celui de l'immigration. Chaque fois qu'un pouvoir se lance dans une politique xénophobe, c'est pour dire que l'intégration est un échec. Mais jusqu'à présent, l'intégration consistait pour le gouvernement à favoriser l'intégration par des investissements publics. Or cette responsabilité de l'État s'est transformée en vigilance : il s'agit de voir si les étrangers font bien tous les efforts pour s'intégrer. C'est une politique de soupçon généralisé à l'encontre de ceux que l'on suspecte de ne jamais en faire assez pour s'intégrer.

De même que la population « à problèmes » ne cesse aux yeux du gouvernement de s'étendre, les conditions d'intégration ne cessent de s'étendre à tous les niveaux. Déjà, pour pouvoir s'intégrer, un étranger doit être intégrable, c'est-à-dire... déjà intégré avant de venir ! Il lui faut en effet répondre aux conditions, posées au niveau des consulats (langue, etc.), qui ne cessent d'augmenter.

Il y a une perversion dans cette affaire : on voudrait au fond qu'il s'intègre parfaitement et qu'il n'y ait plus aucune différence entre l'étranger et « nous » ! Il faut donc constamment vérifier que les différences relevées au départ ne cessent de s'amenuiser. Cette suspicion permet de montrer que ces

gens pourront toujours poser des problèmes. À leurs yeux, le problème de l'intégration, comme celui de l'immigration, n'a pas vocation à se résoudre totalement ni définitivement.

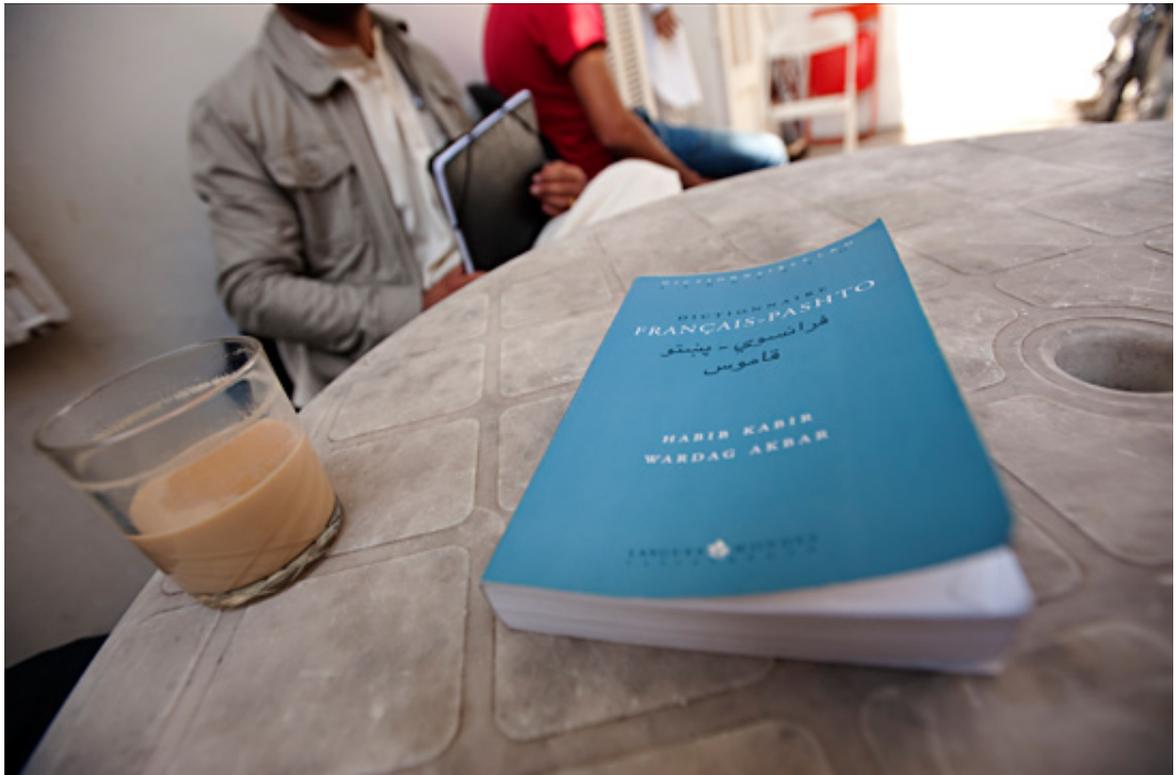
## L'immigration ne peut-elle donc pas être vécue positivement, comme une chance ?

Même ce mot « chance » est ambigu, parce qu'il suggère qu'il peut y avoir un problème. On ne sortira de cette machine infernale qu'en expliquant juste que l'immigration ne pose pas de problème en tant que telle. Dans toutes les vagues xénophobes que la France a connues, que ce soit aujourd'hui, dans les années 30 ou à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, on a dit à chaque fois qu'on n'était pas contre, mais que c'étaient juste les étrangers du moment qui posaient problème. À la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, les Italiens étaient perçus comme une « cinquième colonne » ; dans les années 30, l'antisémitisme se nourrissait des accusations de cosmopolitisme et de déracinement. Aujourd'hui, les Africains et les musulmans seraient plutôt accusés de trop s'enraciner dans leur communautarisme.

Ce qui pose problème, c'est bien lorsqu'une politique fait délibérément de l'immigration un problème. Et quand le ministre de l'Intérieur laisse entendre que « les Français ne se sentent plus chez eux », il s'en prend bel et bien à l'immigration légale. Les masques tombent. Encore faudrait-il que ce discours soit rentable politiquement. Ce dont je doute. ■

**Propos recueillis par Dominique Chivot**

Plus d'information sur [www.cettefrancela.net](http://www.cettefrancela.net)



Les conditions d'intégration sont de plus en plus exigeantes. On demande désormais aux étrangers de maîtriser le français avant même d'entrer en France.

Désormais, chaque trimestre, Causes Communes se propose de décrypter un mot de l'actualité sur l'immigration. Nous commençons cette série avec Eldorado

**Eldorado** Ses sonorités lui confèrent déjà un pouvoir onirique. L'*Eldorado*, en espagnol, c'est « le pays de l'or ». Celui que décrit Gaspar de Carvajal d'après le récit de Francisco de Orellana au XVI<sup>e</sup> siècle, et que les conquistadores cherchaient entre l'Orénoque et l'Amazonie. Il n'a jamais été trouvé. Par extension, le mot a alors désigné un pays dont les habitants sont très riches et très heureux. Avec sa part de réalité et sa part d'imaginaire. Aujourd'hui, la légende s'est comme inversée : ceux qui convoitent l'Eldorado ne sont plus issus du Vieux continent mais des pays du Sud. La contrée mythique s'est déplacée. Voici consacré l'« Eldorado européen ». L'expression, sans cesse, est répétée dans les titres de presse. Il semblerait que la légende « parle » aux lecteurs.

Dans son roman intitulé *Eldorado*, Laurent Gaudé raconte les trajectoires d'un policier des frontières sicilien et d'un jeune émigrant soudanais (Actes Sud, 2007). Dalila Arezki, psychologue, crée, elle, une opposition et accole, comme souvent, un point d'interrogation au mot en publiant *L'immigration : la France, terre d'asile ou Eldorado ?* (Éd. Séguier, 2008).

« *Un Eldorado est un pays vers lequel les espoirs des migrants se tournent* », constatent Sylvie Aprile et Stéphane Dufoix (*Les mots de l'immigration*, Belin, 2009). Ce peut être le pays où l'on n'arrive jamais. Ou celui que l'on croit « doré » mais qui ne l'est pas. Bref, une utopie.

**Maya Blanc**

DURCISSEMENT DE LA LÉGISLATION

# Les sages approuvent la loi « Besson »

Le Conseil Constitutionnel, saisi par les parlementaires, n'a pas censuré les dispositions les plus liberticides et restrictives des droits que contient la nouvelle loi sur l'immigration

## LA NOUVELLE LOI SUR L'IMMIGRATION -



C'est une importante défaite pour tous les défenseurs de la liberté d'aller et venir dans le monde, une défaite pour tous ceux qui mettent l'accueil, la générosité et l'hospitalité au premier rang de leurs préoccupations et de leur morale. Car il s'agit encore d'une énième loi répressive sur l'immigration, où l'étranger est soupçonné de mentir, de tricher, de dissimuler ses intentions.

### Conditions d'accès au séjour et à la nationalité durcies

Les conditions d'accès à la nationalité française sont durcies comme les conditions d'accès au territoire français. Des Zones d'Attente peuvent être créées un peu partout empêchant l'accès au territoire à des personnes fuyant guerres, violences, discriminations.

On se souvient que la santé des étrangers a fait l'objet d'une rude bataille sémantique. « Existence du traitement » ou « effectivité de l'accès à un traitement » dans le pays d'origine étaient les deux protagonistes. Malheureusement c'est « l'absence d'un traitement » qui a remporté cette bataille. Les mariages mixtes entre Français et étrangers, sont aussi de plus en plus suspects aux yeux de l'administration française. Après le mariage « blanc » voici le mariage « gris » dans lequel l'étranger est soupçonné de dissimulation de ses réelles intentions. Comble de l'attaque faite aux valeurs familiales, ce soupçon est étendu à la reconnaissance d'un enfant.

### Bannissement des étrangers en situation irrégulière

L'obligation de quitter le territoire peut être assortie d'une interdiction de retour en France de 2 ou 3 ans. Cette interdiction n'est pas soumise à l'autorité judiciaire. Un pouvoir discrétionnaire est donc donné à l'administration pour bannir du territoire français et européen des étrangers qui pourraient y avoir construit toute leur vie.

Enfin, la durée maximale de la rétention administrative passe de 32 à 45 jours et le juge administratif est désormais saisi avant le juge judiciaire. Cette inversion du processus judiciaire a pour principale conséquence de compliquer l'accès au droit pour les étrangers et augmente le risque qu'ils soient expulsés suite à une procédure irrégulière que le juge judiciaire (gardien de la liberté individuelle) aurait censurée.

La politique du gouvernement est clairement de fermer une à une les portes juridiques qui, jusque-là, permettaient de défendre les droits les plus fondamentaux des étrangers. ■

Ivan Rubinstein

Pour en savoir plus [www.pourquellenepassepas.org](http://www.pourquellenepassepas.org)

**883** C'est le nombre d'étrangers qui ont été transférés de France vers un autre pays européen en application du règlement Dublin 2 en 2010. Cette procédure d'identification et de transfert vers le premier pays où ils ont mis le pied concerne environ 14.5% des demandeurs d'asile en France en 2010. Pendant cette procédure, les demandeurs d'asile n'ont pas le droit au séjour, ni à l'accès à l'OFPPA, ni aux centres d'accueil pour demandeurs d'asile.

RÉVOLUTIONS ARABES

# La guerre des boat people

Plus de 2 000 migrants sont morts en Méditerranée depuis janvier 2011 en tentant de rejoindre une Europe qui les repousse avec horreur.

Les médias s'en sont fait l'écho, les révolutions arabes et en particulier celle qui a eu lieu en Tunisie ont eu pour conséquence le départ d'un certain nombre de migrants vers l'Europe. Même si, contrairement à ce qu'ont affirmé certains responsables politiques, on est bien loin du « raz-de-marée », la situation de ces migrants reste problématique voire alarmante pour une partie d'entre eux. Il y a ceux qui sont arrivés jusqu'à Paris, sans pour autant être sortis d'affaire. D'autres, après un périple dangereux, se trouvent bloqués à Lampedusa ou à une autre frontière de l'Europe. Mais surtout le réseau Migreurop évoque les centaines de « boat people » tués par l'inaction de la coalition internationale : « depuis janvier 2011, environ 2000 personnes sont mortes en mer en essayant d'atteindre les côtes fortifiées des rives sud de l'Union européenne »<sup>1</sup>. Un bilan qui ne cesse de s'alourdir.

## Une nouvelle étape de la guerre aux migrants

Comment se fait-il alors que personne ne porte secours à ces embarcations en danger, dans une Méditerranée plus que jamais quadrillée par les navires de guerre et de police ? Il ne s'agit sans doute pas simplement de malchance... En effet, les bateaux de la coalition semblent bien délibérément refuser (selon différents témoignages recueillis par Migreurop) de porter secours à ces embarcations, allant ainsi à l'encontre des règles élémentaires du droit maritime. On assisterait bien là à une nouvelle étape de cette « guerre aux migrants » qui ne dit pas son nom, une guerre dont le principal acteur reste l'agence européenne de contrôle des frontières

extérieures européennes : Frontex. Celle-ci ne peut plus s'appuyer sur les dictatures nord-africaines (et en particulier sur celle de Kadhafi) pour empêcher les migrants de quitter l'Afrique. L'Europe déploie donc à présent navires et hélicoptères afin d'empêcher, quel qu'en soit le prix, les boat people d'atteindre ses côtes.

## Revirement de l'Europe sur l'accueil des boat-people

Pourtant, comme le montre Karine Meslin<sup>2</sup>, dans le passé les « boat people » ont rencontré en Europe et en particulier en France un accueil particulier. Ces migrants qui, sur des embarcations de fortune, prenaient tous les risques pour fuir la guerre et la dictature recevaient au début des années 1970 une attention particulière. Dans une France qui connaissait pourtant une crise économique, un chômage en augmentation, et avec une droite au pouvoir qui insistait déjà fortement sur la question de la « maîtrise des flux migratoires », près de 50 000 boat people cambodgiens furent ainsi accueillis. Beaucoup plus, semble-t-il, que les quelques milliers de Tunisiens arrivés ces dernières semaines. Sans doute les boat people cambodgiens ont-ils à l'époque profité d'une mobilisation sociale et associative exceptionnelle (on se souvient de Sartre et Aron allant ensemble plaider leur cause à l'Élysée...). Sans doute également le contexte idéologique de



lutte contre le communisme permettait en partie d'expliquer l'investissement du gouvernement français. Mais au-delà de ces facteurs contextuels, la différence flagrante de traitement entre les boat people cambodgiens et tunisiens ne tient-elle pas plus essentiellement à un changement profond de la classe politique française et européenne ? Alors que dans les années 1970 la classe politique française pouvait parfois se trouver unie, au-delà des clivages traditionnels, autour de combats humanistes fondamentaux, cette question des boat people rend visible à quel point celle-ci est aujourd'hui incapable de courage ou de générosité, y compris dans une situation d'urgence humanitaire évidente. ■

**Laurent Tessier**

<sup>1</sup> Communiqué de Migreurop, 11 mai 2011

<sup>2</sup> Voir Karine Meslin « Accueil des boat people : une mobilisation politique atypique », *Plein droit*, n°70, oct. 2006.

En savoir plus sur le site de Migreurop  
[www.migreurop.org](http://www.migreurop.org)

40 PROPOSITIONS POUR 2012

# Inventons une politique d'hospitalité !

Lors de son Assemblée générale du 18 juin, La Cimade a adopté 40 propositions pour mener une autre politique d'immigration.

## DEPUIS LES PERMANENCES JURIDIQUES

qu'elle organise, jusqu'aux portes des consulats où elle est allée enquêter, en passant par les centres de rétention ou les queues aux guichets des préfecture, La Cimade a développé une expertise juridique unique sur les politiques migratoires française et européenne.

### Entrer dans la bataille politique

En s'appuyant sur cette expertise et sur l'affirmation de ses valeurs, La Cimade appelle à un changement de perspectives. Dans un contexte où la question de l'immigration est constamment instrumentalisée à des fins politiques, il nous paraît urgent de sortir d'une simple position critique, souvent qualifiée d'utopiste, pour entrer véritablement dans la bataille des propositions. Après près d'un an de débats menés dans toutes les régions de France, avec quelque 2000 militants, La Cimade propose 40 mesures pour inventer une politique d'hospitalité. 40 propositions pour tendre vers la liberté de circulation, demain ou après-demain. Mais 40 propositions qui s'inscrivent aussi résolument dans la perspective des échéances électorales à venir où les enjeux de l'immigration seront assurément présents et - on peut le craindre - instrumentalisés.

### 6 propositions « levier »

La Cimade a ainsi choisi de mettre en avant 6 propositions « leviers » qui illustrent clairement la possibilité, pour un gouvernement décidé, de transformer profondément et positivement la politique migratoire de



Lasalle, juin 2011

la France. Ces propositions ont été sélectionnées en raison de leur mise en œuvre facile et rapide, et de leur capacité à avoir un effet immédiat sur la vie quotidienne des migrants et des demandeurs d'asile, en mettant fin à des situations absurdes et injustes.

- Mettre fin au chantage sur les pays d'origine, en dénonçant les « accords de gestion concertée des flux migratoires » qui conditionnent la politique de coopération et de développement à des clauses de réadmission.

- Mettre en place une procédure d'asile unique avec droit au travail. Attribuer un visa de plein droit pour l'ensemble des membres de familles de Français ou d'étrangers installés en France.

- Stabiliser le séjour, par la déli-

vance de plein droit de cartes de résident lors du premier renouvellement, pour tous les motifs liés au respect de la vie privée et familiale.

- Rendre exceptionnel le placement en rétention administrative et

- Interdire le placement en rétention des familles, avec ou sans leurs enfants, des femmes enceintes, des personnes vulnérables (santé fragile, personnes âgées, handicapées) ;
- Réduire la durée maximale de rétention ;
- Fermer les locaux de rétention permanents et interdire leur création provisoire.

- Accorder un accès au droit de vote et d'éligibilité pour les élections locales et régionales aux étrangers titulaires d'un titre de séjour stable, dans le cadre d'une « citoyenneté de résidence ».

Pour en savoir plus et télécharger le texte complet des propositions

[www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

## PROCÈS SYMBOLIQUE

# Condamnation de l'enfermement des enfants étrangers

À l'initiative de différentes associations, un procès a été mis en scène pour juger du traitement par la France des enfants étrangers, enfermés en centre de rétention ou en zone d'attente.

Le 14 mai 2011, à l'Institut catholique de Paris, un « tribunal d'opinion » s'est réuni devant plus de 250 personnes, afin de juger de l'attitude de la France concernant l'enfermement des enfants étrangers. Intitulé « Procès de l'enfermement des enfants étrangers », cet événement important a été organisé conjointement par des associations et des organisations de défense des migrants, des enfants, des droits et des libertés (GISTI<sup>1</sup>, La Cimade, Syndicat de la magistrature, RESF<sup>2</sup>, UNICEF<sup>3</sup>, EFPP<sup>4</sup>, CCFD<sup>5</sup>...). Le tribunal avait pour « acteurs », différentes personnalités issues de la magistrature et/ou du monde politique. Il était ainsi présidé par Paulo Sérgio Pinheiro, ancien expert auprès du secrétaire général des Nations unies sur les violences commises à l'égard des enfants ; la cour étant par ailleurs composée de Mme Claire Brisset, ancienne défenseuse des enfants et de M. Roland Kessous, avocat général honoraire à la Cour de cassation. Le tribunal a entendu des témoins et des experts, les réquisitions du procureur, M. Serge Portelli, et les plaidoiries des avocats, y compris celui de l'État (commis d'office après le désistement de Me Goasguen, député, qui devait initialement tenir ce rôle).

## Une dichotomie entre démocratie et traitement autoritaire des enfants

Comme l'indique le communiqué publié à l'issue de ce « jugement », « *il ressort de l'ensemble des témoignages, qu'aujourd'hui, en France, le caractère de migrant prime sur la situation de l'enfant et l'intérêt supérieur de celui-ci dans des pratiques qui ne respectent ni les principes de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ni ceux de la convention européenne des droits de l'Homme (CEDH)* ».

Les témoignages des jeunes auditionnés ont montré que ceux-ci étaient traités sans aucune reconnaissance de leurs droits les plus élémentaires et soumis à des traitements inhumains et dégradants. Ils sont également empêchés de se défendre quand ils sont maintenus en zone d'attente, ou niés dans leur existence lorsqu'ils sont privés de liberté avec leurs parents dans les centres de rétention

administrative. Les effets de cet enfermement, sont directs et indirects, graves et parfois irréversibles comme l'ont établi plusieurs experts psychiatres et psychologues qui ont été entendus. Comme l'a rappelé Mr Pinheiro à l'issue de ces débats : « *il y a là une dichotomie entre démocratie et traitement autoritaire des enfants. La France en est un exemple, ses pratiques sont dévastatrices et choquantes* ».

**Laurent Tessier**



© Anthony Jahn

Témoignage devant le tribunal.

- 1| Groupe d'information et de soutien des immigrés
- 2| Réseau éducation sans frontière
- 3| Fonds des Nations unies pour l'enfance
- 4| L'École de Formation Psycho Pédagogique
- 5| Comité catholique contre la faim et pour le développement

## COUPLES FRANCO-ÉTRANGERS

## L'Amour au ban, en rire pour mieux en parler

Cette pièce de théâtre écrite par Massamba Diadiou vise à sensibiliser l'opinion publique sur la situation kafkaïenne et douloureuse vécue par les couples mixtes. Inspirée d'histoires réelles, elle

enchaîne les saynètes et les dialogues ubuesques. Faire rire pour mieux toucher, c'est le parti pris de cette pièce produite par l'association les Amoureux au ban public qui, après le succès des

premières représentations parisiennes, doit tourner dans différentes régions à partir de septembre.

Pour plus de renseignements :

 [www.amoureuxauban.net](http://www.amoureuxauban.net)

RÉVOLUTIONS ARABES

# Mission d'observation à la frontière tuniso-libyenne

Fin mars, La Cimade et son partenaire marocain Le Gadem ( groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants) ont mené conjointement une mission d'observation à la frontière tuniso-libyenne. Ils se sont notamment rendus à la Chucha, un des camps installés dans l'urgence pour accueillir les 200 000 migrants fuyant la Libye. Depuis, la majorité d'entre eux ont pu être rapatriés dans leurs pays d'origine. Mais près de 20 000 hommes et femmes restent bloqués dans ces camps précaires, en plein désert. Érythréens, Ivoiriens, Somaliens, ils ne peuvent pas retourner dans leurs pays. Ils attendent donc qu'un pays veuille bien les accueillir. L'Europe refuse catégoriquement toute protection. La mission menée par le Gadem et La Cimade a permis d'interpeller l'opinion et les pouvoirs publics sur l'urgence

et la nécessité d'accueillir ces migrants, en vain. En effet, avec l'attente et la dureté des conditions de vie, les tensions montent dans et autour des camps. Certains décident de tenter leur chance par leurs propres moyens, retraversant la Libye en sens inverse pour prendre des embarcations de fortune et gagner l'Europe, souvent au prix de leur vie. Les autres attendent, sans espoir. Des réfugiés ivoiriens, rencontrés lors de la mission d'observation, ont ainsi contacté La Cimade par téléphone fin mai pour dénoncer les violences dont ils faisaient l'objet et faire part du désespoir qui les tenaillait. « *Nous sommes seuls, faites quelque chose, on n'en peut plus* » suppliaient-ils. *Combien faudra-t-il de disparus en mer ou de morts dans le désert pour qu'une Europe de plus de 500 millions d'habitants daigne ouvrir ses portes à 20 000 réfugiés ?* » —



Un migrant attendant à la frontière tuniso-libyenne, mai 2011

Lire l'intégralité du rapport d'observation « *Défis à la frontière tuniso-libyenne* » sur [www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

## Deux associations dénoncent le non-respect de Schengen



L'Europe vacille sous le fantasme de l'invasion tunisienne

vers une remise en cause du principe de libre circulation dans l'espace « Schengen » ?



Missions d'observation à la frontière France-italienne du 10-12 avril 2011 et du 16-18 avril 2011

Le 5 avril, soi-disant « débordée » par l'afflux de migrants tunisiens, l'Italie annonce la délivrance de titres de séjour aux migrants d'Afrique du Nord débarqués à Lampedusa. Ces titres de séjour doivent leur permettre de se déplacer pendant trois mois dans l'espace Schengen. Cependant, la France refuse d'appliquer les règles communes

de l'espace Schengen et exige de nouvelles conditions pour franchir la frontière entre l'Italie et la France. Entre le 10 et 18 avril, l'Anafé<sup>1</sup> et le Gisti<sup>2</sup> ont donc organisé deux missions d'observation à cette frontière, permettant de constater la mise en œuvre de contrôles systématiques clairement discriminatoires et ce, en contradiction flagrante avec le code des frontières Schengen. Forts de cette observation pointilleuse, l'Anafé et le Gisti vont saisir la justice pour sanctionner les infractions

commises par les autorités françaises contre le droit européen. —

Retrouver le rapport de la mission d'observation « *L'Europe vacille sous le fantasme de l'invasion tunisienne* »

sur le site du Gisti [www.gisti.org](http://www.gisti.org)

<sup>1</sup> Anafé Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers  
<sup>2</sup> Gisti, groupe d'information et de soutien des immigrés

## LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES : UN MAQUIS À DÉCRYPTER

Nous poursuivons notre série de fiches pédagogiques sur la législation européenne en matière d'immigration, réalisées par le groupe de travail « Europe » de La Cimade à Strasbourg

# LES « FAUX AMIS » : LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LE CONSEIL EUROPÉEN

Alors que la Cour européenne des droits de l'Homme est régulièrement saisie par les défenseurs des droits des étrangers et que ses décisions ont des répercussions importantes sur la législation française, cet organe du Conseil de l'Europe est méconnu. Il faut dire que les confusions entre les institutions européennes sont légion.

## Le Conseil de l'Europe est une organisation internationale

Elle couvre tout le continent européen (incluant l'Islande, excluant le Belarus) et rassemble 47 États et 800 millions d'habitants. Son siège se trouve à Strasbourg et elle est composée de l'Assemblée parlementaire, qui délibère, et du comité des ministres (présidé actuellement par la Turquie) qui est l'organe exécutif.

Sa vocation principale est la protection des droits de l'Homme (DH), de la démocratie et de l'État de droit.

Les États membres ont ainsi signé la Convention européenne des droits de l'Homme, traité par lequel les États membres se sont engagés à respecter et à promouvoir les libertés et les droits fondamentaux de l'Homme. La Cour européenne des droits de l'Homme constitue son organe judiciaire permanent, composé d'un juge par État partie à convention, assurant le respect par les États parties des obligations résultant de la Convention.

## Le Conseil européen est une réunion des chefs d'États et de gouvernements

Le Conseil européen, réunit régulièrement (au moins deux fois par an) les chefs d'États de l'Union Européenne (UE). Il siège alternativement à Bruxelles et dans une ville de l'État qui assure la présidence tournante. Son président permanent est actuellement Herman Van Rompuy.

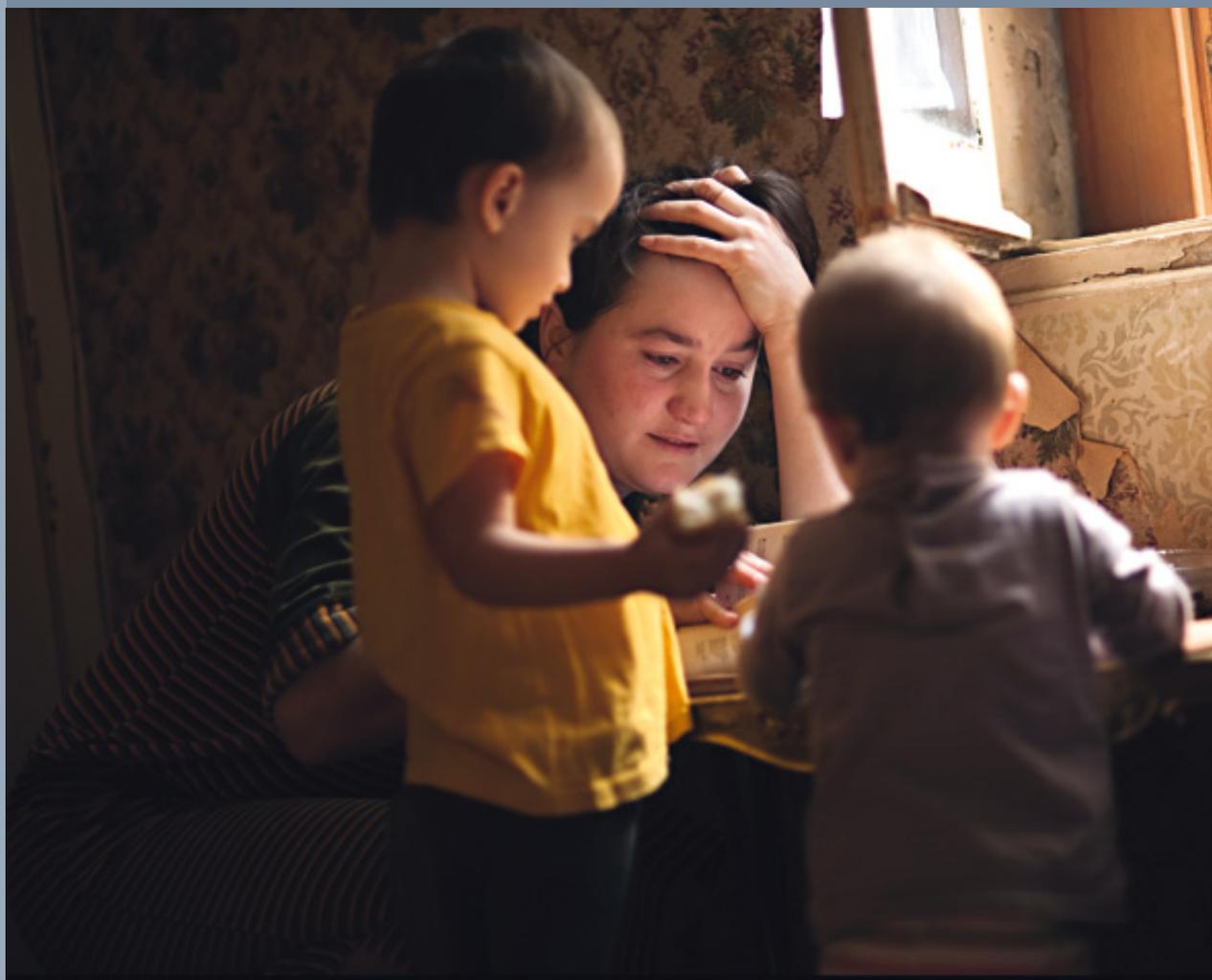
Il s'agit d'une des principales institutions propres de l'UE avec :

- **le Parlement européen** (736 élus – siège 12 fois par an à Strasbourg – représente 500 millions d'habitants des 27 États membres). Seule institution de l'UE directement élue par les citoyens, elle exerce trois pouvoirs fondamentaux : législatif, financier, contrôle politique des autres institutions européennes.
- **le Conseil (des ministres) de l'UE** (présidence tournante, Pologne 07-2011/01-2012). Ce Conseil (aussi nommé Conseil de l'Union européenne) représente l'intérêt des

États membres. Il réunit les ministres compétents des États membres, par domaine d'activité (au nombre de dix). Il exerce la fonction législative sur un pied d'égalité avec le Parlement européen (procédure de co-décision).

- **La Commission européenne** (Bruxelles, 27 commissaires dont J.-M. Barroso son président). La Commission est l'organe exécutif de l'Union européenne (prépare et met en œuvre les décisions du Conseil et du Parlement européen). Elle assume quatre fonctions principales : législative, exécutive, représentation à l'extérieur (hormis la politique étrangère et de sécurité commune), contrôle de l'application du droit communautaire. —

**Le groupe de travail « Europe » de La Cimade à Strasbourg**



© Valti

*Famille tchéchène, hébergée à La  
Maison Flandrin prêtée par le diocèse,  
Nîmes, mai 2011*



# Un toit, c'est un droit. Pour tous !

Le logement, ce droit n'est-il pas fondamental pour tous ? Aujourd'hui en France, il est pourtant loin d'être acquis pour les étrangers. André Gachet qui s'investit à Lyon pointe les rappels à l'ordre européens. Ceux qui arrivent découvrent le labyrinthe des guichets, la pénurie des moyens et l'errance d'hôtel en hôtel. Face à ces situations d'urgence, la mobilisation des associations ne faiblit pas : le réseau Welcome par exemple organise l'hébergement de demandeurs d'asile chez des particuliers, tandis qu'à Nice, un collectif occupe des immeubles vacants. Car, de l'assistance au contentieux juridique en passant par la manifestation, toutes ces formes d'aides apparaissent souvent complémentaires. Le débat, organisé à l'occasion de ce dossier entre trois militants de La Cimade, du DAL et du réseau Welcome, a dégagé un constat identique : qu'ils soient Français ou étrangers, le combat pour trouver un toit à ces sans-abri est bien le même.





# Un toit pour

Demandeurs d'asile, déboutés, sans-papiers, des milliers d'étrangers sont contraints de vivre à la rue, même lorsque l'État a l'obligation de les héberger.



© Virginie de Galzain

**D**epuis le 1er avril, fin de la trêve hivernale, des milliers de demandeurs d'asile ont été expulsés des hébergements d'urgence et condamnés à dormir dehors. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants que l'État a pourtant obligation de protéger.

En France, selon le rapport de la Fondation Abbé Pierre, ils sont 100 000, à survivre sans logement. Ils sont français, étrangers sans-papiers, deman-

deurs d'asile. Leurs droits diffèrent selon leurs catégories, même si, pour tous, la situation est la même, des nuits dehors, des journées d'errance.

Dans ce dossier, nous nous pencherons plus spécifiquement sur la situation des demandeurs d'asile. Placés en « quarantaine sociale », ils n'ont pas droit au travail et donc aucune ressource. Dans la loi, cela ne pose pas de problème, ils doivent être hébergés par l'État. Mais quand les dispositifs

# les exilés

*Hôtel d'hébergement d'urgence, utilisé par l'État pour loger des demandeurs d'asile, Nîmes, juin 2011*



d'accueil craquent, cette population particulièrement fragile peine à survivre dans la rue.

## **Des centres d'accueil saturés**

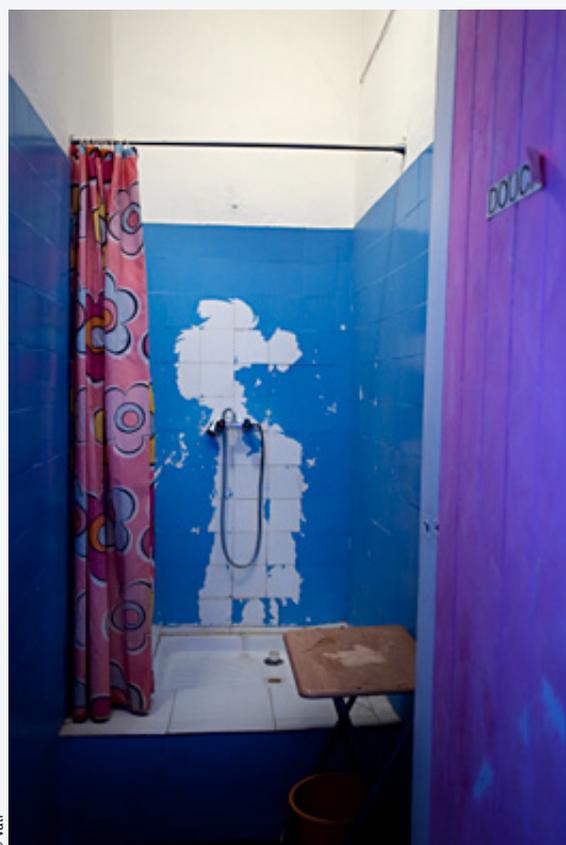
Lorsqu'un demandeur d'asile arrive en France, les démarches pour se voir accorder ou refuser le statut de réfugié durent de nombreux mois (dix-neuf mois en moyenne en 2010). Pendant ce temps, il est autorisé à séjourner en France, sans avoir le droit de travailler et doit donc être hébergé par l'État. L'idée des pouvoirs publics est d'empêcher une installation durable de ces étrangers. S'ils sont déboutés, moins ils auront construit d'attaches, plus facilement ils seront expulsés. Des places dans les centres d'accueil sont donc théoriquement proposées; à défaut, les demandeurs se contentent d'une allocation de 300€, l'ATA<sup>1</sup>.

## **Seulement 25% des demandeurs d'asile sont hébergés en CADA**

Aujourd'hui, seulement 25% des demandeurs d'asile sont hébergés dans ce dispositif.

Pourtant le nombre de places dans les CADA, créés en 1991, a quadruplé en cinq ans, pour atteindre aujourd'hui le chiffre de 21 400 alors même que le nombre de demandeurs d'asile reste stable (36 000 demandes d'asile en 2010).

Pour de nombreux observateurs, les pouvoirs publics ont créé la pénurie. D'abord en obligeant les demandeurs d'asile à faire une demande en centre d'hébergement pour pouvoir toucher l'allocation.



© Vali

Le nombre de demandes a alors fortement augmenté. Jusqu'ici, nombreux étaient ceux qui touchaient l'ATA tout en étant hébergés chez des parents ou amis. D'autre part, la régionalisation de la procédure de demande d'asile a entraîné la concentration des demandeurs dans les villes où se trouvent les préfectures de régions.

Les délais d'admission ont aussi fortement augmenté, atteignant facilement 13 mois pour les familles, pourtant prioritaires.

30 000 demandeurs d'asile attendent donc aujourd'hui une place, principalement des personnes isolées, qui risquent donc de rester sans toit pendant toute leur demande d'asile. Parmi eux, 13 000 sont en hébergement d'urgence.

Enfin, s'il obtient une place, le demandeur ne peut y rester que pendant la durée de sa procédure d'asile. Quand il est reconnu réfugié, il peut obtenir un séjour supplémentaire de trois mois, renouvelable une fois. Mais s'il est débouté de sa demande, il doit – toujours théoriquement – quitter les lieux au bout d'un mois. S'il se maintient au-delà de cette période, il est considéré comme une ...





© Yali

« Le plus difficile c'est attendre... on est comme handicapé », demandeur d'asile afghan, Nîmes, mai 2011

••• « personne indue ». Et le gouvernement n'hésite pas à couper les financements des centres d'accueil qui refusent de mettre à la rue immédiatement des déboutés.

### À la rue chaque soir

Mais quitter le CADA pour aller où ? Étant donné la crise du logement dans plusieurs régions françaises, il devra se tourner vers un hébergement d'urgence : en appelant le 115 chaque jour pour obtenir une place pour la nuit ou bien en hôtel, en changeant parfois jusqu'à huit fois dans le mois ! En matière de logement, tout le monde – demandeur d'asile, réfugié, débouté ou sans-papiers – se retrouve alors « logé » à la même enseigne : chercher des solutions de fortune, parfois chaque jour. Même si pour les étrangers sans-papiers,

la situation s'avère souvent plus difficile. Malgré l'obligation d'accueil inconditionnel, certains centres d'hébergement d'urgence refusent d'accueillir des étrangers en situation irrégulière, souvent sous la pression policière ou préfectorale.

### Changer d'hôtel 8 fois par mois, appeler le 115 chaque jour

Les pouvoirs publics ne veulent pas encourager ces migrants à s'installer durablement en France. Un toit, oui. Mais provisoire. En somme, un hébergement, pas un logement. Les immigrés restent la proie des « marchands de sommeil » et constatent la ségrégation qui sévit discrètement dans les attributions de logements sociaux.

## La loi DALO discrimine les étrangers non

La loi DALO (loi n°2007-290 du 05/03/2007 instituant le droit au logement opposable) affirme le droit à un logement décent et indépendant, garanti par l'État à toute personne n'étant pas en mesure d'y accéder ou de s'y maintenir par ses propres moyens. Toutefois, le décret du 8 septembre 2008, qui précise les conditions de permanence exigées des étrangers, restreint

le droit de faire valoir son droit au logement devant la commission de médiation puis devant le tribunal administratif pour les étrangers non communautaires. Le droit de recours est ainsi ouvert aux seuls étrangers non communautaires titulaires d'une carte de résident de 10 ans ou justifiant d'au moins 2 ans de présence ininterrompue sur le territoire français, sous



## POINT DE VUE

# La France n'a pas le droit d'ignorer ses engagements

### Concurrences stériles

Face à ces pénuries récurrentes, la tentation est forte d'opposer des situations pour mettre en concurrence des groupes : les demandeurs d'asile, parce que le logement constitue un élément intangible de leurs droits, reconnus par le Conseil d'État, seraient ainsi juridiquement « privilégiés » par rapport aux autres étrangers ou même aux Français. Pourtant, c'est un manque général de moyens qui empêche de résoudre toutes les cas, quels qu'ils soient.

Face à cette crise du logement et de l'hébergement, la mobilisation est diverse. Règle générale : accueil et soutien pour trouver un hébergement d'urgence. De plus, pour mieux dénoncer des situations d'injustice et crever les abcès, des associations tel le DAL<sup>2</sup> s'engagent dans des actions plus musclées. Moins médiatiques, des actions juridiques sont aussi menées. La Cimade a ainsi multiplié les recours en justice ces derniers temps « *De quoi nourrir un contentieux conçu pour faire jurisprudence*, explique Gérard Sadik, responsable de la commission Asile. *Les conseillers d'État découvrent des situations concrètes, en examinant la situation de pauvres hères, sous les lambris du Palais Royal !* » Mais si les préfets sont condamnés, ils préfèrent payer des amendes plutôt que de loger les demandeurs... Reste donc l'engagement individuel ou collectif : occupations, pétitions, manifestations. De quoi maintenir la pression sur les pouvoirs publics et alimenter le cahier de propositions.

Les associations se retrouvent souvent ensemble sur le terrain, au-delà de leur histoire et de leur style d'engagement. Plus que jamais, l'hébergement des populations précaires socialement, relève de l'urgence. Et justifie un même mot d'ordre : « Français-étrangers, même combat ».

**Dominique Chivot**

1) Allocation Temporaire d'Attente

2) Droit au logement

Soumettre à conditions le droit d'avoir un toit sur la tête est une question absurde. Pourtant elle se pose chaque jour. La régularité du séjour et le logement sont de plus en plus interdépendants du fait d'une construction législative et réglementaire perverse qui passerait presque inaperçue si elle n'avait des conséquences directes sur la vie de tant de gens.

La prise en compte des étrangers en situation administrative précaire, c'est-à-dire ne disposant pas d'un titre d'une validité supérieure à trois mois et ne bénéficiant pas de la plénitude des droits sociaux, devient une question-clé pour nos institutions. Peut-il y avoir des droits fondamentaux réservés à certains et dont d'autres seraient exclus ? Pour l'hébergement, la réalité du droit français est claire : l'accueil dans l'urgence est inconditionnel. Voilà ce que les tribunaux rappellent... Et ce qu'il faut dire et redire sur le terrain parce que la dure réalité est celle de la pénurie des réponses et de la mise en concurrence des publics.

L'accueil inconditionnel est un élément déterminant de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion. Pourtant, le principe de continuité qui est inscrit dans les textes semble en contradiction avec l'accueil inconditionnel puisqu'il prévoit que nul ne peut être pris en charge et ensuite jeté à la rue. Le législateur l'a bien compris : la mise à l'abri sans perspective est une impasse. Le dernier rapport du comité de suivi de la loi DALO, titré *La France ne peut être hors la loi*, dénonce les carences de l'hébergement. Depuis des années, les associations réclament une réforme de l'aide au logement temporaire (ALT) qui reste le seul recours pour les « sans logement » ne bénéficiant pas de la plénitude des droits sociaux. La réponse

apportée est un durcissement des textes et l'affirmation, dans le Code de la construction et de l'habitation, que même le sous-locataire d'une association dans le parc social doit être en séjour régulier.

C'est là que l'Europe nous rappelle à l'ordre, en vertu des principes fondateurs de l'Union, sur l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits sociaux inclus dans les Droits de l'Homme. L'article 6 du Traité de Lisbonne donne à la Charte des droits fondamentaux une valeur législative s'appuyant sur la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et sur la Charte Sociale révisée. « L'Union reconnaît les droits, libertés et principes contenus dans la Charte des Droits Fondamentaux (...) comme ayant la même valeur que les Traités... ». Dans tous ces domaines, les textes européens constituent des moyens de droit qui ne doivent pas être sous-estimés.

Le temps du contentieux est ouvert. Les batailles juridiques doivent être conduites sur le fond et sur la forme, pour une réforme des textes restrictifs, mais également par la résistance aux pratiques de déni des droits élémentaires. Il faut poursuivre sur le terrain le combat pour l'effectivité du droit inconditionnel à l'accueil en urgence, la lutte contre la pénurie des places et la promotion d'une véritable politique d'accueil conforme aux engagements de notre pays. La France est de ces pays où l'étranger peut rester durant des années dans le dénuement le plus complet : une dérive inacceptable et contraire aux valeurs sur lesquelles nous prétendons fonder notre démocratie éclairée et que l'Europe nous rappelle.

**André Gachet** | ACTION LYONNAISE  
POUR L'INSERTION PAR LE LOGEMENT

## communautaires

couvert d'un titre de séjour d'un an renouvelé au moins deux fois. La HALDE a considéré dans sa délibération n°2009-385 du 30/11/2009 que cette condition de résidence de deux ans, imposée aux seuls ressortissants non communautaires, constituait une discrimination fondée sur la nationalité.

**Juliette Sénécat**



# Occupation : sous un toit et sous les projecteurs

**L'objectif d'une occupation d'immeuble vacant est la mise à l'abri des personnes et la médiatisation de leur sort. Mais elle n'est pas sans risque.**

À Nice, peut être plus qu'ailleurs, s'est posé le problème de l'hébergement des demandeurs d'asile, car la ville est la première en France où les migrants passés par l'Italie, font une demande d'asile. Un collectif de soutien aux demandeurs d'asile, regroupant militants et associations, dont La Cimade, a fait le choix d'occuper des immeubles vacants. Grâce, notamment, aux initiatives conjuguées de deux personnes : Bernard Neuville, figure de l'action sociale et Michel Abada, qui a planté la bannière des Enfants de Don Quichotte sur la Baie des Anges, en pleine polémique sur le mal-logement, lors de l'hiver 2006-2007. Ils ont conduit au total quatre occupations.

## Quatre occupations d'immeubles vacants en quatre ans

La première expérience remonte à quatre ans. Des déboutés du droit d'asile et des sans-papiers s'abritent dans un squat du quartier populaire de l'Ariane. Fort de son expérience acquise avec Don Quichotte, Michel Abada se voit remettre les clés pour leur ouvrir les portes de la Maison blanche, le local désaffecté d'une association proche du diocèse. La presse est prévenue. Mais l'association saisit la justice et obtient l'expulsion au bout de huit jours. Néanmoins, après discussions avec les services de l'État, des solutions d'hébergement sont trouvées, et des négociations s'ouvrent

sur la régularisation de quelques familles.

La deuxième expérience date de 2010. Le mois de février est rigoureux. Des réfugiés somaliens, éthiopiens, érythréens, près de 70 personnes, passent leur nuit dans un parking près du vieux Nice. Découverts par le Secours catholique, leur sort émeut. Le responsable du Pecos, une structure d'action sociale bien établie à Nice, accepte de les héberger. Cette occupation se fait donc avec l'accord des occupés. Les militants multiplient les manifestations, à la veille du sommet de chefs d'États africains organisé dans la ville et la préfecture finit donc par débloquer 300 000 euros pour les loger à l'hôtel. Mais fin juillet, cette enveloppe est déjà vide. Du jour au lendemain, ils sont mis à la porte. « Nous avons donc décidé d'occu-

## « L'objectif était à parité la mise à l'abri et la médiatisation »

per une terrasse du parking avec des tentes », explique Michel Abada. Cependant la police est immédiatement envoyée pour condamner les lieux. Or dans le même temps, la préfecture décide la fin de la prise en charge hôtelière de 38 familles tchéchènes sous Eurodac<sup>1</sup>.

De nouveau vient la saison froide et le collectif décide d'une nouvelle occupation. Dans un immeuble vacant propriété du CHU, en plein cœur de Nice. Et une fois encore après avoir alerté la presse.

Cette fois, l'occupation dure cinq semaines, jusqu'à l'expulsion, le 9 décembre. « Cinq semaines assez difficiles à vivre pour tout le monde, parce que l'on a senti un harcèlement policier sur ordre à l'encontre des familles sous Eurodac. Quelque part, on les exposait, on le savait, on le leur avait dit. Mais les intéressés, très courageux, nous avaient répondu, « on n'a pas le choix, on se battra jusqu'au bout », se souvient Bernard Neuville. « L'objectif était à parité : la mise à l'abri et la médiatisation », explique-t-il. Outre la presse locale, une dépêche AFP relaie l'info dans toutes les rédactions de France. Cette médiatisation n'est pas inutile puisqu'elle provoque un afflux de dons. Près de 30 000 euros, qui permettent de trouver des solutions temporaires d'hébergement, au cœur de l'hiver. Michel Abada interroge : « il y a 11 000 logements vides à Nice. On préfère payer des hôtels très très cher et empêcher des gens d'occuper des immeubles qui de toutes façons pendant des années vont rester vides. Pourquoi les pouvoirs publics s'y opposent-ils ? » ■

**Hugo Lattard**

<sup>1</sup> Eurodac désigne le fichier européen d'empreintes des demandeurs d'asile. Cette base de données sert à repérer les demandeurs d'asile dont les empreintes ont déjà été saisies dans un autre État européen. C'est là qu'ils doivent déposer leur demande. Le temps de la procédure d'identification et de transfert, qui peut durer jusqu'à 23 mois, ils n'ont aucun sta-

Patricia, infirmière au centre de rétention de Nîmes, accueille souvent des migrants laissés à la rue une fois libérés, Nîmes, mai 2011



© Valt

## Ouvrir sa porte...

**Le réseau Welcome a été mis en place en 2009 par le Service Jésuite aux Réfugiés (JRS) pour remédier tant que faire se peut à l'errance et à l'isolement des demandeurs d'asile dès leur arrivée en France.**

Michel est le coordinateur de la Chapelle Saint-Bernard-de-Montparnasse à Paris. Il y a un an, avec sa femme Brigitte, ils apprennent l'existence du réseau Welcome : « Nous nous sommes engagés car cette action fraternelle nous semblait simple à réaliser. Nous pouvions offrir l'hospitalité et un peu de présence : nous avons une chambre libre et sommes retraités. Nous avons accueilli un jeune Afghan, puis un autre, puis un Mauritanien, un Ivoirien et deux Afghans à nouveau. Le réseau Welcome fixe à six semaines maximum la durée de leur séjour dans une famille. Chaque fois, nous nouons des relations très différentes. Certains sont dynamiques, d'autres plus re-

pliés sur eux-mêmes. Chez nous, ils se reposent, partagent des repas, discutent, regardent la télévision... Mais nous n'incarbons qu'un maillon de la chaîne. Il nous faut les accueillir le mieux possible tout en établissant une distance, pour qu'ils puissent poursuivre leur chemin de manière autonome. »

Il y a un an, Kader, bénévole au Secours catholique de Paris, entend, lui aussi, parler du réseau Welcome. En mars 2010, il a quitté Abidjan où il travaillait comme technicien agricole. Il a 30 ans et demande l'asile : « J'ai été accueilli successivement par cinq familles, à Paris et en banlieue comme à Versailles. Je parle français, alors j'ai pu tisser des liens facilement. Échanger avec les parents

et les enfants m'a permis de mieux comprendre les Français, leur culture, leur façon de s'exprimer. Eux aussi ont appris à me connaître et à faire tomber certains préjugés. Au bout de six semaines, je quittais avec regret une famille, mais j'en retrouvais une autre avec plaisir. Il y a quatre mois, je suis sorti du dispositif. Je tenais à m'insérer rapidement. J'ai trouvé des petits boulots, qui me permettent, d'avoir un toit et de vivre décemment en attendant que mon dossier aboutisse. » ■

**Maya Blanc**

[www.jrsfrance.org](http://www.jrsfrance.org)

Contact : 06 81 05 92 22





# « Notre devoir de citoyens »

Jeune chef d'entreprise, Sébastien et sa famille se sont engagés depuis plusieurs années à héberger chez eux des personnes sans domicile.



Ce qui est commun à toutes les personnes que Muriel et Sébastien ont accueillies dans leur foyer, c'est leur situation de personnes sans domicile. Parmi elles, il y avait des migrants sans-papiers, ayant un Apr<sup>1</sup> ou une Oqtf<sup>2</sup>.

« Nous l'avons rarement su, car nous ne leur avons jamais demandé,

*mais beaucoup nous ont dit qu'elles avaient peur dans la rue »* nous dit Sébastien, ajoutant que « la discrétion est nécessaire pour que ces personnes se sentent chez elles ». Chef et créateur d'entreprise dans le domaine de l'Internet, il habitait alors à Plaisir dans 100m<sup>2</sup> avec Muriel son épouse et ses cinq enfants (aujourd'hui âgés de 11 à 4 ans). Ceci ne les empêche pas d'accueillir des personnes sans domicile. Pour cela ils ont démarché diverses associations, mais c'est par le « bouche-à-oreille » que leur sont adressées des personnes ayant besoin d'être hébergées.

**La discrétion est nécessaire pour ces personnes se sentent chez elles.**

Sébastien et Muriel ont fait du scoutisme, sont membres d'Atd Quart Monde, d'un groupe de dialogue Islamo – Chrétien et d'une association d'aide au logement. C'est dire que l'attention aux autres et aux plus démunis est au cœur de leur existence. Si Sébastien avait été marqué par la situation des réfugiés relayée par les journaux, ce sont ses enfants qui ont travaillé Muriel, la questionnant sur la possibilité d'accueillir une personne sans domicile qu'ils croisaient fréquemment. Ainsi depuis plusieurs années, la famille accueille régulièrement dans son foyer des personnes qui lui sont signalées.

## Des règles et des risques

L'accueil nécessite des règles : les personnes sont hébergées, en principe pour un mois, mais parfois jusqu'à 3 ou 4 mois, le temps que les associations, qui les accompagnent, leur trouvent une solution. Puis il y a une période sans accueil pour permettre à la famille de se retrouver et à l'enfant, qui aura prêté sa chambre, de la récupérer. L'autre raison de ce rythme, c'est d'éviter que les personnes s'installent. « *Au début nous avons décidé, par sécurité pour la famille, de n'accueillir que des femmes, souvent avec enfant(s). Maintenant, nous sommes plus souples* ». À une ou deux exceptions près, aucune des personnes accueillies n'était dangereuse. Accueillir ne va pas sans poser parfois quelques petits problèmes, raconte Sébastien. « *Par exemple, ces enfants accueillis qui allaient prendre dans le frigo les meilleurs desserts et finalement les abandonnaient, car ils ne leur plaisaient pas. C'est énervant ! et compliqué à expliquer à ses propres enfants qui eux n'ont pas le droit de le faire* ».

## Témoigner et donc accepter les risques

De manière générale, ce qui les motive, c'est l'idée que « *ce que nous avons ne nous appartient pas. Nous l'avons pour le mettre au service de ceux qui en ont besoin. Pourtant nous ne sommes pas naïfs, les personnes en difficulté ne sont pas toujours sans responsabilité dans leur situation, mais cela ne change rien. Ils ont un besoin, il faut les aider* ». Quand on évoque les risques juridiques encourus pour l'hébergement de sans-papiers<sup>3</sup>, Sébastien explique qu'ils n'ont jamais eu de problème, parce que, entre autres, ils sont restés discrets sur leur action. De toute façon, ajoute-t-il, « *notre devoir de citoyen est de témoigner et donc d'accepter les risques* ». —

Didier Weill

1) Aprf : Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière

2) Oqtf : Obligation de Quitter le Territoire Français

3) Héberger une personne sans-papier est considéré comme un délit d'aide au séjour irrégulier, passible de 5 ans de prison et de 30 000 € d'amende.

# Héberger, occuper, recourir à la justice, quelles stratégies face aux problèmes d'hébergement, toujours urgents ?

Face aux problèmes d'hébergement, les associations se mobilisent différemment. Carole Bohanne, de Droit au logement (DAL), à Rennes, Isabelle Moulet du réseau Welcome au sein du Service Jésuite des Réfugiés (JRS) et Mickaël Garreau, délégué national de La Cimade à Nantes confrontent leurs expériences et questionnent les limites de leurs actions.



Isabelle Moulet



Mickaël Garreau



Carole Bohanne

**Dominique Chivot :** Vos trois associations ont des histoires et des modes d'action différents : quel est leur point de vue sur la question du logement des étrangers ?

**Carole Bohanne :** Nous avons créé le DAL Ille-et-Vilaine il y a 2 ans avec des militants d'associations comme RESF, le Mrap, etc. face à une urgence : l'afflux énorme des demandeurs d'asile à Rennes suite à la réforme instituant la régionalisation de l'instruction des demandes d'asile et l'implantation d'une unique borne Eurodac<sup>1</sup> pour tout le grand Ouest. Mais, comme tous les collectifs DAL en France, celui de

Rennes se bat pour la défense du droit au logement pour tous. Nous n'avons pas à faire de distinction entre Français et étrangers, avec ou sans-papiers, demandeurs d'asile ou déboutés, familles ou personnes isolées ! Le droit à un toit est le même pour tous.

**Le droit à un toit est le même pour tous.**

**Isabelle Moulet :** Le réseau Welcome appartient au JRS, le Service Jésuite des Réfugiés, une organisation internationale existant depuis 30 ans, active principalement dans les camps de personnes déplacées. En Europe, elle mène différents types d'actions pour répondre à des besoins non couverts. En France, elle a mis en place en

2010 un réseau d'accueil familial ou communautaire de jeunes demandeurs d'asile. Depuis, 60 jeunes ont été accueillis pour une durée de 4 à 8 mois. Il s'agit de répondre aux besoins particuliers de personnes qui ont beaucoup de fragilités, une grande méfiance et surtout une grande ignorance de leurs droits : ils sont même persuadés qu'ils n'en ont pas... C'est pourquoi nous agissons pour qu'ils soient d'abord stabilisés et rassurés par un accueil familial et puis accompagnés par leur tuteur tout au long de la procédure.

**Mickaël Garreau :** La Cimade agit à Nantes comme ailleurs pour la défense des droits des étrangers. Elle est sollicitée pour son rôle centralisateur entre avocats, juristes et migrants. ...





© Virginie de Gatzain

*Mobilisation des Enfants de Don Quichotte, Paris, 15 mai 2009*

Sur la question du logement, qui n'est pas simplement juridique, nous agissons avec d'autres associations. Quand la situation est trop tendue, nous faisons pression sur la préfecture, la DDSC<sup>2</sup>, pour établir un dialogue et/ou un rapport de forces, tout en agissant, là aussi avec d'autres militants, pour sensibiliser l'opinion, pour chercher à renouveler les modes d'interpellation, sans jouer sur le misérabilisme.

**D. C. :** Comment « les gens » réagissent-ils ? Le droit au logement pour les étrangers – ou pour certains d'entre eux - n'est-il pas perçu comme entrant en concurrence avec celui d'autres personnes ?

**C. B. :** Il arrive que nous entendions un tel discours « concurrentiel »... qui est d'ailleurs parfois utilisé par l'administration pour

nous reprocher à nous une contradiction ! Il est vrai que ce n'est pas facile, en situation de pénurie, de se battre pour éviter à une famille déboutée d'être délogée du CADA<sup>3</sup> et mise à la rue pendant qu'une autre attend une place. Les statuts différents des personnes à loger nous obligent à formuler différemment nos revendications, à user d'arguments distincts.

**M. G. :** On peut même parler de chantage ! À la Direction départementale de cohésion sociale, on nous explique que les places d'accueil d'urgence sont catégorisées et que si un étranger en obtient une, c'est une femme victime de violence qui n'en aura pas... In fine, c'est le préfet qui peut intervenir, en fonction des pressions dont il est l'objet.

**C. B. :** C'est tout le problème de l'urgence, comment peut-on établir des priorités ou des hiérarchies dans les situations d'urgence ? Le 115 est totalement saturé. Pour les étrangers, la priorité est donnée aux familles avec enfants, les autres n'ont strictement aucune chance d'avoir un hébergement.

**I. M. :** Il est de toute façon inacceptable que le 115 puisse être présenté comme une solution. Ce n'est pas du tout ce dont ont besoin les demandeurs d'asile, les jeunes en particulier, qui ne doivent pas être mis à la rue de 8 heures du matin à 21 heures. Nous voyons des situations vraiment intolérables, des malades délogés de centres de soins alors que la France, est signataire de conventions et de traités internationaux qui impliquent une obligation d'hébergement.

### Une volonté de saboter le droit d'asile

**M. G. :** On assiste en fait à la mise en œuvre de techniques manipulatoires pour créer un problème afin de le dénoncer. Ainsi, en obligeant les demandeurs à se concentrer en un seul lieu, la capitale régionale, on organise artificiellement leur afflux et on crée la pénurie d'hébergements, tout en mettant en avant la création de places nouvelles en CADA. C'est un moyen de faire croire qu'« ils sont de plus en plus et beaucoup trop nombreux » ! Voilà un des

résultats de la nouvelle réglementation et de la régionalisation. Idem pour l'obligation de conditionner la demande de l'ATA<sup>4</sup> à celle d'un hébergement : du coup, mécaniquement, la demande a explosé ! Depuis avril-mai 2009, en Pays-de-Loire, c'est la désorganisation totale. J'y vois une volonté de saboter le droit d'asile.

**C. B. :** Je le crois aussi. Il y a en effet en ce moment un énorme engorgement au guichet : en ce début juin, les convocations sont pour début octobre, d'ici là ces gens, qui n'ont même pas pu retirer leur dossier, n'ont accès à rien, n'ont aucun droit...

**D. C. :** Dans la palette des actions possibles, quelles sont celles qui vous paraissent les plus efficaces ? Comment percevez-vous leurs limites ?

**I. M. :** Nous nous situons clairement dans le registre de l'accompagnement de la personne. Le résultat c'est que la plupart des jeunes ainsi hébergés ont obtenu l'asile : non pas que leur dossier soit « meilleur », mais parce qu'ils ont bénéficié de meilleures conditions pour le constituer. Du calme, du temps, la possibilité d'apprendre la langue... La chose la plus positive, c'est la sensibilisation des Français qui les accueillent, sur un mode très humain, et qui se rendent vraiment compte, concrètement, de ce que sont obligés de vivre les demandeurs d'asile : les citoyens n'ont pas envie de fermer les frontières. Ce mode d'action est une façon de lutter contre les dérives, le morcellement de la société actuelle. La limite ? le nombre de personnes à héberger.

### Lutter contre le morcellement de la société actuelle

**M. G. :** Sur le terrain juridique, la limite de l'action est celle du « jeu » avec la loi ou sa manipulation. Bien souvent, face aux décisions de justice, que nous obtenons pour des cas individuels, l'administration affirme ne pas avoir les moyens d'appliquer la loi : la préfecture, par exemple, préfère se faire constamment condamner et payer. Et surtout, lorsque la défense des personnes crée une jurisprudence, il y a un effet pervers des contentieux : le législateur change la loi, plutôt que de donner les moyens de l'appliquer ! On a l'impression qu'on peut agir pour résoudre des cas, mais qu'on

se fait inéluctablement rattraper par le législateur...

**C. B. :** Nos modes d'action sont les occupations, les réquisitions. Début juin nous en sommes à la 5<sup>ème</sup> réquisition, avec 200 demandeurs d'asile. Nous obtenons de réelles victoires, comme en décembre 2010, avec des relogements. Mais cette année nous avons été expulsés d'un bâtiment public, alors que nous nous avions saisi la CEDH<sup>5</sup>, sur la légalité de l'évacuation demandée par la préfecture et que notre requête avait été jugée recevable et un délai d'un mois fixé pour son examen : l'expulsion a eu lieu bien avant ! À chaque fois, c'est un énorme travail pour les avocats et nous préférons faire appel à la CEDH, plutôt que de multiplier les référés auprès de la justice française.

**D. C. :** Sur quoi comptez-vous porter principalement vos efforts à l'avenir ?

**M. G. :** À La Cimade, nous devons bien sûr continuer à défendre les droits des étrangers, juridiquement, cas par cas. Mais les différentes associations ont une lutte globale à mener ensemble contre la précarité. Il ne s'agit pas de défenses corporatistes, même s'il existe toute une géographie militante, selon les spécialisations. La solution est de montrer que, si on ne s'occupe pas des étrangers, dans cinq ans il n'y aura même plus de DAL pour défendre les Français.

**C. B. :** Dans l'action, nous sommes tellement confrontés à l'urgence que nous ne savons même pas ce qui se fait ailleurs. Nous aurions un grand besoin d'organiser des échanges, une coordination, d'avoir plus de soutiens.

**I. M. :** Nous sommes dans un moment de crise très forte, nous devons nous battre pour changer les mentalités. C'est possible ! Il y a eu récemment des mobilisations citoyennes tout à fait encourageantes à cet égard. Je pense par exemple à la façon dont les habitants du 10<sup>ème</sup> arrondissement se sont mobilisés pour trouver des solutions pour les Afghans. ■

1) Borne servant à saisir les empreintes des demandeurs d'asile pour repérer ceux qui auraient transité par un autre pays européen.

2) Direction Départementale de la Cohésion Sociale

3) Centres d'accueil des demandeurs d'asile

4) Allocation Temporaire d'Attente

5) Cour Européenne des Droits de l'Homme

## + EN SAVOIR PLUS



*Un accueil sous surveillance: enquête sur la réforme du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile, rapport d'observation de La Cimade, juin 2008*



*Rapport mal-logement 2011, Fondation Abbé Pierre*



Marc Bernardot, « Déplacer et loger les indésirables, sociologie du logement contraint »

[www.reseau-terra.eu](http://www.reseau-terra.eu)



À VOIR



*Ni toit, ni moi, diorama sonore réalisé par Vali sur la situation des demandeurs d'asile sans hébergement dans la région de Nîmes. Juin 2011, 16 minutes, [www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)*



*Les Arrivants, de Claudine Bories et Patrice Chagnard, 2010, 1h 53mn*



*Un exil sûr, de Vali, Parcours d'un demandeur d'asile arménien à Nantes, sans logement. Mai 2010, 4 min. [www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)*

# « Une chambre pour trois, c'est traumatisant »

Les tribulations d'une famille géorgienne à Paris, en quête d'une vie ordinaire et stable en France.



Des familles de migrants sont hébergées dans ce motel aux pièces exigües.

Arthur, Lia et Irina ont quitté la Géorgie il y a dix ans. Ils accueillent avec chaleur le visiteur, dans un F2 du seizième arrondissement de Paris, qu'ils paient très cher. Mais cette location reste la meilleure option pour eux, après avoir vécu pendant des années d'hôtel en hôtel.

Le seul à avoir ses papiers – depuis un an seulement – et le droit de travailler, c'est Arthur. Lia, sa femme, n'a qu'une carte de visiteur. Et la préfecture de police a refusé à sa fille Irina de renouveler la sienne. Elle a eu beau montrer les deux propositions d'embauche qu'on lui a faites, la

réponse est toujours la même : Elle n'a pas le droit de travailler. Et, désormais, même pas le droit de vivre en France.

Irina en garde un mauvais souvenir des six années durant lesquelles elle a vécu en hôtel. Elle essaie de décrire l'espace en montrant le salon où elle est installée : une pièce d'environ 12 mètres carrés qui constituait à l'époque le seul espace pour vivre à trois.

## Des déménagements incessants

« Vivre dans une chambre comme ça, c'est traumatisant, explique Irina. Quand on est adolescent on

a besoin d'avoir son intimité. On vivait le stress quotidien, jusqu'à se battre entre nous très souvent. La nourriture manquait parce qu'on n'avait pas le droit de cuisiner dans les hôtels. On achetait des plats déjà préparés et j'ai grossi : de 58 à 98 kilos ! J'étais vraiment déprimée ».

L'association du CAFDA<sup>1</sup> leur a trouvé des hébergements gratuits, mais à condition de déménager plusieurs fois, jusqu'à trois fois par mois : « On nous prévenait un jour, une semaine à l'avance en nous disant : allez, prenez vos valises ! On devait quitter la chambre pour se retrouver dans des endroits où l'on

© Vati



## UNE CHAMBRE À SOI

ne connaissait personne, où les gens parlaient tous différentes langues ».

Ils devaient être discrets : « *Le déménagement se faisait en trois ou quatre fois, parce qu'en métro, c'était trop risqué d'être découverts. Ça prenait toute la journée pour tout faire. Dans les hôtels, les chambres triples sont rares. Faute de pouvoir obtenir une chambre pour quatre personnes, il fallait en partager une double, très petite. Et l'hôtelier avait peur aussi des contrôles* ».

**On nous prévenait un jour, une semaine à l'avance en nous disant : allez, prenez vos valises !**

Ils ne sortaient pas beaucoup. « *Juste pour aller au métro Bourse pour le pain* », interrompt Lia qui ne parle pas très bien français, tout en comprenant très bien la conversation. Ils allaient aussi près du Sacré-Cœur, où ils avaient découvert un restaurant gratuit.

Pourtant, ils ont toujours travaillé tous les trois et sont tous fiers de leur travail. Lia montre un sac plein de clés : ce sont des clés des maisons du quartier, dans le seizième arrondissement, où elle fait le ménage : « *Toutes ces familles ont beaucoup de confiance en moi* », dit-elle.

Arthur se lève et va chercher une photo dans la chambre d'à côté. On le voit avec les anciennes clés qu'il garde. Il travaille dans un réseau hospitalier où il y a une maison de retraite.

À l'âge de 18 ans, Irina s'est inscrite dans un lycée privé catholique du 7<sup>e</sup> arrondissement : « *Ils m'ont prise alors qu'ils savaient que je n'avais pas de papiers ; mais le jour où j'avais le bac à passer, ils ont refusé de m'inscrire parce que je n'avais pas mon passeport. Il était à la préfecture et je n'avais pas d'autres papiers. Ce fut une année d'études et d'euros partis en fumée, parce que je suis sortie de l'école sans bac. J'ai mon bac de Géorgie, mais je voulais le passer ici également pour pouvoir avoir quelque chose* ».

Irina, très découragée, a fait une dépression et dû prendre des calmants. « *Aujourd'hui, dit - elle, j'ai 26 ans et l'impression d'avoir 40 ans à cause du stress que j'ai vécu* ». Elle travaille à la fois comme femme de ménage et baby-sitter. Les deux enfants dont elle ●●

Moi qui suis un homme blanc, hétéro et français, je ne sais pas ce que c'est. Je ne sais pas ce que c'est, chaque jour d'être maté, sifflé, peloté, avoir peur d'être agressé. D'être traité de tapette lors de toutes les récréés. Je ne sais pas ce que ça fait d'être contrôlé plusieurs fois par jour en raison de sa couleur de peau ou de son look. Ce que ça fait de sortir chaque matin la peur au ventre, de regarder s'il n'y a pas au coin de la prochaine rue des policiers qui chassent le sans-papier. Ce que ça fait aux personnes, je peux l'imaginer, je ne peux pas le ressentir. Ils ont mal, et c'est l'ensemble du corps social qui souffre.

Comme l'explique Olivier Abel, au fondement de la cité comme espace commun, il y a quelque chose comme un droit d'apparaître. Du jeu d'apparition des uns et des autres dans l'espace commun se crée un ballet qui permet à chacun de dire qui il est, de demander aux autres « qui dites-vous que je suis? », une façon chorégraphique de dire un « nous » qui peut évoluer, différer ensemble dans le jeu des questions et des réponses. Mais quand certains sont fragilisés voire niés dans leur apparition, le corps social entier en souffre car il est privé du ballet qui en fait un organisme vivant, privé de la richesse que chacun peut apporter à la recherche de solutions à nos problèmes communs et privé de l'information sur les difficultés d'une partie de ses participants. Ignorer ses richesses comme ses fragilités, c'est à coup sûr prendre de grands risques pour son devenir. Le droit de paraître est d'autant plus fragilisé quand il n'y a pas d'espace où se retirer. La fatigue de l'apparition nécessite un endroit plus durable que nous-mêmes qui nous autorise à lâcher prise, à ne plus penser à son image, à sa sécurité. Quand on est privé de la chaleur de la famille proche, des paysages, des odeurs et des couleurs de son pays ou de sa région natale, il faut trouver d'autres lieux de retrait, des lieux qui disent des attachements qu'on ne nous discute pas. Ne le voient-ils pas ceux qui fustigent la bande de copains, le quartier qu'on défend, les églises soi-disant ethniques ? Lieu d'apparition dans un micro-monde, ils sont aussi un lieu de retrait dans sa langue, dans le partage d'allures de vie communes, dans l'impression d'être moins étranger.

Et puis il faut un lieu juste à soi et à nos très proches. Un lieu privé, privé du regard des autres et décoré au plaisir du nôtre. Un lieu où tomber le soir et lâcher un profond soupir. Au fondement de tout, il y a ce droit à l'habitat, à l'habiter, au retrait. Un hébergement moins précaire que sa propre vie. Mais si, même si ce lieu nous est refusé, comment vivre ? Quand un de ses membres ne peut ni réellement apparaître, ni vraiment se retirer, qu'il est privé de la respiration d'apparaître puis de se retirer, c'est tout le corps social qui suffoque. Et moi aussi. ■



Arthur montre la photo des personnes dont il s'occupe,

- s'occupe avaient deux ans quand elle a commencé à les garder ; ils en ont maintenant douze. Elle a également fait des stages chez Séphora, Monceau-fleurs et dans un salon de coiffure. « Ça faisait plein de stages mais jamais d'avenir ; j'ai beaucoup de patience, mais toutes les portes se sont claquées devant moi, parce que je n'avais pas de papiers ; et du coup, il faut sourire tout le temps », regrette Irina.

### Un seul but : travailler

Malgré tous ces hauts et ces bas, elle aimerait bien faire de la photographie. Elle adore aussi la cuisine. Et qu'importe le métier : « dès qu'on m'accepte, je peux apprendre, je n'ai qu'un seul but : travailler ; je peux faire n'importe quoi ».

Elle a très envie de finir ses études et d'apporter quelque chose à la France, mais ce qui la décourage le plus, « c'est qu'il y a des gens qui ne travaillent pas, qui ont des problèmes avec la police, qui font des conneries dans la rue, qui brûlent des voitures ou attaquent les gens et il ne se passe rien pour eux, car ils ont des papiers et même la nationalité française ». Elle ajoute : « Moi qui suis prête à travailler, à

m'investir, cela n'est pas important pour la police, car ils ne regardent pas la personne mais les papiers ». Irina avait trouvé un travail dans une joaillerie sur les Champs-Élysées. Elle a montré ce premier contrat d'embauche – un CDI – à la préfecture de police : « J'ai tout déposé, mais comme le travail ne correspondait pas à ce que la préfecture demande, parce qu'il y a une liste des travaux acceptés à respecter, ils ont envoyé mon dossier à la direction du travail qui l'a refusé en me disant qu'à Pôle-emploi, il y avait 3 000 personnes qui attendaient du travail... »

« J'ai pris un avocat, mais le jour même où l'on avait le recours, il n'a même pas été capable de se souvenir de mon dossier ! Ce n'est pas juste ! Mais, à l'époque, je ne savais pas me défendre car je ne parlais pas bien français. Je parle anglais couramment, mais les Français ne voulaient pas m'écouter en anglais ».

« Ils ont tout fait pour que je quitte la France, mais je suis intégrée ici, je ne pourrais pas aller en Géorgie maintenant, c'est très difficile, je ne peux pas retourner dans un pays où j'ai vécu seulement mon enfance. Je ne comprends plus les Géorgiens, même si je les aime bien ».

Ils ont quitté la Géorgie, car Arthur était à l'époque fonctionnaire au ministère de l'Agriculture : « Avant, si tu voulais faire carrière, il était obligatoire d'être membre du parti communiste, explique celui-ci. Puis tout ça a changé : il n'y a plus de démocratie, plus de parti communiste... plus rien du tout. C'est pour ça qu'on a quitté le pays ».

Maintenant ils ont tous peur de sortir de chez eux et de se faire contrôler par la police. Ils ne peuvent rien faire, car c'est un cercle vicieux : « On n'a pas de papiers, on n'a pas d'avenir », explique Irina.

L'entretien s'achève mais pas question pour le visiteur de sortir de chez eux sans accepter de dîner ! Irina sait préparer de très bonnes spécialités géorgiennes. Et exprimer une chaleur que leurs déboires en France n'auront pas réussi à altérer. Avec ce repas, c'est un morceau d'une vie ordinaire, débarrassée de leurs craintes, qu'ils ont offert de partager. En gardant espoir. ■

**María Eugenia Garduño Barberena**

# Comparutions immédiates. Une justice sans coupables ?

La majorité des prévenus sont dans le box bien encadrés, pour la plupart menottés. A quelques exceptions près, toujours des hommes.

Ils paraissent déjà avoir tort.

Vient l'exposition de faits, les procès verbaux des policiers et l'enquête sociale. Les avocats de la défense s'indignent contre les nombreux vices de procédure : des procès verbaux incohérents ou contradictoires, l'absence de déposition des témoins ou des victimes, des expertises psychiatriques insuffisantes, des conditions d'arrestation ou de détention discutables...

La plupart des juges écoutent sceptiques, voire agacés s'il est déjà un peu tard. Voyons! S'il fallait tenir compte des vices de procédure dans les cas de comparutions immédiates, on ne jugerait plus rien, ou presque. À force de ne pas pouvoir appliquer correctement la loi, les juges s'emploient à faire un peu de morale. Ils interrogent ainsi les prévenus pour voir s'ils ont l'air de se sentir coupables, ne serait-ce qu'un petit peu.

Ce qui ressort le plus clairement est que le plus souvent les prévenus ne comprennent rien aux questions des juges. Pourquoi avez vous fait ça ? Qu'est-ce que ces faits vous évoquent ? Justement le terme « évoquer » (comme bien d'autres) n'évoque rien du tout à la plupart des prévenus.

En somme, j'ai l'impression d'observer un petit tribunal pour des petits délits. Mais il serait faux aussi de ne pas accorder à la plupart des juges la qualité de l'indulgence. Les peines m'ont semblé pour la plupart aussi clémentes qu'inutiles.

Mais parfois le sort s'acharne contre certains prévenus : leur difficulté à s'exprimer, un air arrogant, sans emploi, un avocat mou et peu convainquant, et voilà qu'ils se retrouvent



avec quelques mois ferme pour avoir soustrait un convertisseur électrique d'une grande surface. De la petite justice, mais avec des vraies peines de prison, et celles-ci ne sont pas toujours petites... surtout si l'on est récidiviste. Les chances d'être relaxé sont inversement proportionnelles au nombre de mentions dans le casier judiciaire. Si les faits ne sont pas clairs, on force un peu sur le passé. J'ai vu beaucoup d'affaires, très peu de preuves, de nombreuses condamnations et toujours aucun coupable. Non, je n'ai pas vu de coupables. J'ai vu des indignés, des alcooliques, des jeunes sans espoir, des hommes avec des troubles psychologiques ou émotionnels. Des hommes, qui n'arrivent même pas à s'exprimer, à se justifier ou à chercher des excuses quelque peu raisonnables. Par leur maladresse, ils ne peuvent être dénués d'une certaine innocence. ■

**Rosa**

ARISTIDE TARNAGDA

# le voyageur qui ne migrerait pas

À tous ceux qui défendent les droits des migrants, Aristide Tarnagda pose une question : que deviennent les pays quand les hommes s'en vont ? Rencontre avec l'auteur de « ma terre rouge ».



La pièce « ma terre rouge », donnée à la Maison des Métallos, à Paris, le 30 mars dernier, chante la complainte de ceux qui sont restés. La matière de la pièce est constituée d'un échange épistolaire entre deux frères. Le premier est au Burkina, le second est venu vivre à Paris. Le premier raconte le pays qui se disloque, l'économie qui mange les traditions et les façons, la politique sans âme. Et surtout, l'absence et le besoin du grand frère : *que veux tu que je fasse avec ton pognon alors que c'est toi qui a couru trop loin ? Alors que tout est perdu ici ? Non, frangin, je ne ferais rien. C'est facile de se barrer et d'exiger des autres de refaire le monde.*

Aristide Tarnagada joue et écrit pour le théâtre. Je l'ai rencontré alors qu'il descendait d'un avion en provenance de Ouagadougou et qu'il repartait le lendemain pour le Québec. Avant d'arriver au rendez-vous, sur une terrasse de la Goutte d'Or, j'ai glané sur internet des éléments de sa biographie. Il collabore avec Lumière d'août, la compagnie Bottom Théâtre de Tulle, les Francophonies en Limousin

ou encore avec la Part du pauvre. Ses pièces (Exil 4, Façon d'aimer, Demain quel soleil ?, Les larmes du ciel d'août...) ont été jouées à Limoge, à Ouagadougou, à Rennes, à Marseille, à Paris, à Bamako... Alors, j'ai d'abord eu envie de lui demander, naïvement : vous n'avez jamais eu envie de vivre ici ? L'écrivain me regarde. On dirait qu'il ne s'est jamais posé la question.

**« Un morceau de bois a beau séjourner dans l'eau, il ne deviendra jamais un caïman. »**

Aristide Tarnagda est né à Tenkodogo, village dont le nom signifie, en moré, la vieille terre. Et toute son écriture semble tourner autour de cette question : *« que les chiens continuent d'aboyer [...] que les frères se barrent et crèvent par la suite, je m'en fous. Moi, ce que je cherche, c'est une terre. Une terre rouge. Une terre rouge avec plein de feuilles qui soignent le palu.*



*Je cherche un visage. Un visage dans lequel je verrais les plaies de ma terre rouge.* » « Façon d'aimer », écrit lors d'une résidence à l'École du Théâtre national de Bretagne en 2007 raconte les retrouvailles violentes d'un couple séparé par la migration ; Exil 4, créé au Théâtre du Vieux-Colombier en 2007 raconte une migration à rebours, celle d'une jeune femme métisse, qui part sur les traces de ses ancêtres.

Aristide Tarnagda a choisi de vivre et travailler au Burkina Faso, la « terre rouge », celle de ses ancêtres. Il dit simplement : « *Je ne suis pas utile en France. Je veux dire : je me sens nécessaire au Burkina. J'estime que j'ai un devoir en restant. Je donne aussi un exemple* » Ainsi, l'écrivain exige que chacune de ses pièces soit jouée en Afrique. C'est d'ailleurs lors des Récréatras 2004 à Ouagadougou qu'il s'est fait connaître.

« *Moi, je suis fatigué de ce gouvernement, qui nous vole tout et nous vend tout au nom d'une prétendue modernité* dit le frère resté au pays. L'écrivain me dit encore : « *Tout est fait pour que les gens se disent qu'ils ne vont pas trouver leur place au pays.* »

Mais, dit-il en citant Ampaté Ba : « *Un morceau de bois a beau séjourner dans l'eau, il ne deviendra jamais un caïman.* » : pour Aristide Tarnagda, partir du pays signifie toujours perdre son âme, l'âme qui se niche dans des choses invisibles, dans la chair du pays, dans la façon dont on a appris les goûts, les sons. Dans le rythme et les odeurs des choses. « *Clapotis d'eau qui tombe sur les visages, main empoignant des balais, voix de chèvres qui courent, voix de poules qui tombent sur le perchoir.* »

### « Les migrants qui vivent en Europe, ceux-là, sont les vrais guerriers »

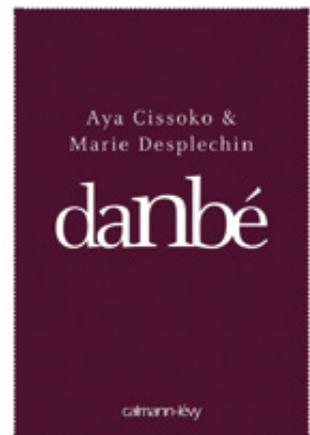
L'auteur burkinabé affirme encore : « *personne n'est sorti du ventre de sa mère avec sa mère dans les bras* ». Il ne faut pas se tromper sur son propos : Aristide défend le droit de voyager. « La terre appartient à tous, me dit – il, tout le monde sait ça ». Mais l'écrivain parle du choix, le choix de voyager, le choix d'aller et de venir. Aujourd'hui, les gens partent parce qu'ils y sont obligés. Quand les africains voyageront par choix, nous vivrons une autre époque.

« *En attendant, glisse t– il, les migrants qui vivent en Europe, ceux qui arrivent à vivre ici, ceux – là sont les vrais guerriers. Des vrais courageux. Ceux qui ont dépassé tout cela. Peut-être pourrai –on enfin comprendre cela...* »

## Une jeunesse sur le ring

Aya Cissoko et Marie Desplechin, Danbé, Calmann-Lévy, 2011, 182 p, 15 €.

Aya Cissoko, 31 ans, étudiante à Sciences Po. En 2006, elle a été championne du monde de boxe anglaise. « *Boxer, c'est une aventure intime* », confie-t-elle. Car Aya mène un combat pour la vie depuis son enfance. Avec l'écrivaine Marie Desple-



chin, elles ont retranscrit son témoignage. En trouvant le mot juste, rien de plus, sans intention de romancer ni d'émouvoir. Voici donc l'histoire d'Aya, courageusement appelée « Française d'origine malienne ». « J'ai l'impression qu'on me refuse l'appartenance de plein droit au pays qui est le mien. Française peut-être, mais Française d'origine. Ce qui devrait sonner comme une addition tombe comme une soustraction. » Aya évoque l'immigration, et ces destins conçus par « une législation foutraque née d'une appréhension bigleuse des phénomènes migratoires. » L'expression peut faire sourire. Quoique. Son père, Sagui, est resté « coincé sur le seuil » de « l'Eldorado » que représentait la France. Avant de mourir dans l'incendie criminel de leur immeuble, avec la petite sœur d'Aya, en 1986. Ont suivi l'exclusion sociale et d'autres deuils. Mais Massiré, la mère, transmet à sa fille le « danbé » (« dignité » en malinké). Alors Aya va trouver la force, elle va prendre sa vie en main. On la suit dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris : la cité, la boxe, le lycée, les rencontres... Au fil des pages, s'exprime ce regard qu'elle nous décrit : « Grandir enfant français de parents africains donne un regard particulier sur l'Histoire, un regard ironique, un peu méfiant. »

Maya Blanc



## Un anti-héros africain à Paris

**Edimo et Simon-Pierre Mbumbo, Malamine, Un africain à Paris, éd. Les Enfants Rouges, septembre 2009, 115 p., 15 €**

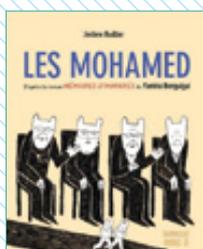
Le dessinateur Simon-Pierre Mbumbo et le scénariste Edimo ont signé une chronique noire de l'émigration. Ces deux Camerounais établis en France imaginent l'histoire de Malamine, docteur en économie de la Sorbonne. Il n'a pas pu obtenir de poste à la hau-

teur de son diplôme en Afrique, où sa tribu est exclue des postes à responsabilité. Traînant une lourde amertume, il s'installe à Paris, où il est contraint de travailler comme brancardier. Il ne porte pas les Français, ces colonialistes, dans son cœur et commence à s'impliquer dans un groupe afrocentriste, dont certains membres deviennent violents.

Cette BD noire, dans son thème

comme dans son trait au stylo bic, présente un vrai personnage, anti-héros plein de pessimisme et de contradictions. Grâce aux personnages féminins de l'histoire, Diane, compatriote débrouillarde et généreuse, et Germaine, une infirmière française qui souhaite l'aider à réaliser ses rêves, Malamine finit par revenir à la réalité et retrouver un peu d'espoir.

**Juliette Sénecat**



## Les Mohamed en dessins

**Jérôme Ruillier, Les Mohamed, Editions Sarbacane-Amnesty International, 2011, 285 p., 25 €**

Des traits sobres au crayon noir et des personnages symboliques qui rappellent Maus d'Art Spiegelman. Ainsi Jérôme Ruillier met-il en images les Mémoires d'immigrés, ces témoignages recueillis par la réalisatrice Yamina Benguigui à la fin des années 90 (Canal+/Albin Michel). À travers leurs anecdotes et

leurs confidences, Khémaïs, Zorah, Farid, Naïma, et les autres « pères », « mères » et « enfants », évoquent l'espoir, le déracinement, la famille, l'Islam, l'alphabétisation, la double nationalité... Des récits de vie que le dessinateur a remis à la page en réponse au climat actuel. « Il y avait quelque chose dans l'air. Ça revenait par vagues inlassablement. Il faut toujours des boucs émissaires. Pour réveiller en nous ce

qu'il y a de pire. À cause de notre ignorance. » Jérôme Ruillier croit en la vocation pédagogique du roman graphique. Il a raison, car ses croquis poétiques donnent aux mots une nouvelle vie, et invitent ados comme adultes à mieux comprendre l'histoire de l'immigration maghrébine, la tendresse en plus.

**Maya Blanc**



## Partir pour survivre

**Fabio Geda, Dans la mer il y a des crocodiles, éd. Liana Levi, janvier 2011, 175 p. 15 €**

Il n'avait que dix ans « environ » – faute d'état-civil en Afghanistan – lorsque sa mère a préféré l'abandonner, pour lui offrir une meilleure chance de survie. Huit ans après, Enaiat perçoit le « souffle léger, humide et salé » d'une femme, qui pleure au télé-

phone. Sa mère. Le jeune Afghan a trouvé une famille à Turin, et décroché un permis de séjour. C'est l'apaisement, après des années d'errance. Il avait fui les persécutions des talibans contre sa tribu de Hazaras. Travaillé dur en Iran. Survécu à la traversée à pied des montagnes, pour passer en Turquie, à celle de la mer sur un canot pneumatique. Rencon-

tré des tortionnaires, mais aussi de bons Samaritains.

Ce récit a ému un jour un éducateur italien, Fabio Geda, qui en a fait un livre à quatre mains. L'épopée d'Enaiat montre combien la ténacité d'un enfant peut s'ouvrir sur une vraie lueur d'espoir.

**Dominique Chivot**

## LE HAVRE



LE HAVRE  
UN FILM  
D'AKI KAURISMÄKI

Ce film a été présenté en Sélection Officielle au Festival de Cannes en mai dernier. Le cinéaste est souvent venu à Cannes, de sa lointaine Finlande, pour nous faire découvrir ses œuvres, dont le style sobre et ironique, à la fois réaliste et poétique, montre des êtres un peu décalés par rapport au monde actuel. Ainsi, *L'homme sans passé* (Grand Prix en 2002) et *La lumière des faubourgs* (2006) sont peuplés de personnages vivant dans une réalité sociale difficile, mais où des solutions aux problèmes sont toujours possibles.

Le film dont il est question ici résulte d'une co-production entre la Finlande, l'Allemagne et la France.

Marcel Marx, ex-écrivain et bohème renommé, s'est exilé volontairement dans la ville portuaire du Havre. Il est cireur de chaussures, il est ainsi plus proche du peuple en le servant. Vivant entre le bistrot du coin, son travail dans la rue et sa femme Arletty, Marcel voit son destin changer, qui met sur son chemin un enfant immigré originaire d'Afrique noire, Idrissa. Alors que sa femme tombe gravement malade, Marcel va se démenter pour protéger l'enfant recherché par la police, incarnée par l'inspecteur Monet.

Tous les acteurs sont français : André Wilms (Marcel), Jean-Pierre Darroussin (Monet), on voit même apparaître Jean-Pierre Léaud, mais Arletty est jouée par Kati Outinen, l'actrice finlandaise fétiche du réalisateur et par ailleurs sa femme dans la vie.

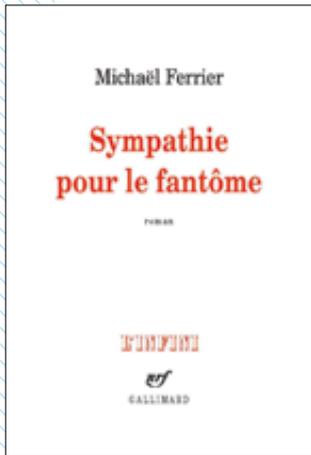
Les décors semblent sortis de 1950 ; on entend Piaf à la radio, les voitures, les affiches sont d'époque ! Mais, ce qui fait l'intérêt du film, c'est le propos qui, lui, est d'actualité. Marcel et tous les habitants du quartier vont développer leur imagination pour sauver l'enfant sur qui l'étau administratif se resserre.

Comme l'a déclaré l'auteur : « *Le cinéma européen ne s'intéresse guère à cette crise qui s'aggrave dans tous les domaines, financier, politique et surtout moral et qui a conduit à la question des réfugiés, toujours sans solution* ». Il a voulu faire ce film qui, bien que qualifié « d'irréaliste » par lui-même, permet d'aborder le problème et de témoigner de sa foi en l'humanité. Et cela avec humour !

**Alain Le Goanvic** PRO-FIL

Pro-Fil est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.





PRIX DE LA PORTE DORÉE

## Sympathie pour le fantôme

Michaël Ferrier, *Sympathie pour le fantôme*, Gallimard, coll. L'Infini, 2011, 257 p., 17,90 €

Un universitaire français, en poste à Tokyo, est sollicité pour participer à un colloque sur l'histoire et l'identité de la France. En même temps, une émission culturelle de la télévision japonaise lui propose d'intervenir sur ce même thème. Ce qu'il fait bien volontiers... mais pas du tout comme attendu ! Car ceux qu'il choisit comme des figures représentatives de ce qu'est la France, ce sont des « fantômes », c'est-à-dire des personnages oubliés de la « grande » Histoire et du roman national convenu. Il en présente trois : Ambroise Vollard, marchand d'art réunionnais et découvreur de Van Gogh, Cézanne ou Picasso ; Jeanne Duval, la mulâtresse inspiratrice de Baudelaire ; et Edmond Albius, l'enfant esclave de l'île Bourbon, qui découvre comment féconder artificiellement la

vanille. À travers eux, dit-il, « *tout le passé revient, impur : un passé métissé de différents passés, de différentes cultures. Sous toutes ses différentes formes, un passé non conforme. Ce qu'on appelle l'origine est un tourbillon, qui brasse et qui mélange, un héritage sans doute, mais un héritage multiple, mélangé, divisé... c'est un orchestre, un opéra : il faut l'oreille absolue pour l'entendre, c'est un vivier de voix.* »

En récompensant ce roman, les jurés du Prix de la Porte dorée ont salué les qualités littéraires d'un texte plein d'humour et d'élégance. Mais ils ont aussi tenu à souligner la pertinence d'un point de vue décalé et distancié par rapport à une vision hexagonale stérile. Car, comme l'a dit malicieusement Michaël Ferrier en recevant son prix : « *de si loin (le Japon, où on a d'autres soucis...) je n'ai pas bien compris l'expression « Français de souche »... de souche ?? Ce n'est pas un mot de bûche ça ? moi, aux racines, je préfère les branches et les feuilles...* »

**Françoise Ballanger**

Le Prix littéraire de la Porte dorée, organisé par la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, récompense une œuvre de fiction, publiée dans l'année, en langue française, et abordant le thème de l'exil ou de l'immigration.

Pour sa 2<sup>ème</sup> édition, le jury était présidé par Eduardo Manet, écrivain, et réunissait : Hubert Artus, journaliste et chroniqueur littéraire ; Arlette Farge, historienne ; Mohamed Kacimi, écrivain ; Mehdi Lallaoui, cinéaste et écrivain ; Florence Lorrain, libraire ; Nathalie Philippe, rédactrice en chef de Culturessud.com ; Jacques Toubon, président du conseil d'orientation de la CNHI, Henriette Walter, linguiste, et une classe de 2<sup>e</sup> du lycée Charlemagne (Paris 4).

Outre le roman primé, la sélection des textes nominés comprenait :

La Mecque-Phuket de Saphia Azzeddine (Léo Scheer), Amours et aventures de Sindbad le Marin de Salim Bachi (Gallimard), Danbé de Aya Cissoko et Marie Desplechin (Calmann-Lévy) cf compte rendu p. 34, Samba pour la France de Delphine Coulin (Seuil) cf Causes communes n°68, Celles qui attendent de Fatou Diome (Flammarion) cf Causes communes n°67, Blues pour Elise de Léonora Miano (Plon), Dès que tu meurs, appelle-moi de Brigitte Paulino-Neto (Verticales)

WEB DOCUMENTAIRE EXCEPTIONNEL

## La machine à expulser



**Chaque année, des dizaines de milliers d'étrangers sont enfermés en centres de rétention en vue de leur éloignement.**

**Situés en périphérie des villes, de plus en plus sécurisés, ces lieux de privation de liberté échappent au regard de la société civile. Et la complexité des procédures mises en œuvre les**

**rendent encore plus opaques et lointains. Julie Chansel et Michaël Mitz ont réalisé un web documentaire inédit et passionnant expliquant leur fonctionnement : « Avec ce web documentaire, nous avons voulu décrypter « la rétention administrative des personnes en situation irrégulière », interroger l'instrumentalisation de l'étranger, expliciter un acharnement administratif, expliquer des lois de plus en plus répressives, déconstruire un discours politique. Il s'agit pour nous de révéler l'absurdité d'un système et ses conséquences humaines dramatiques. Nous voulons inviter chacun à y réfléchir. »**

**Ce web documentaire est constitué de cinq courts films d'environ huit minutes reprenant des témoignages de retenus et d'intervenants de La Cimade.**

**À voir absolument !**

**<http://static2.canalplus.fr/canal-plus-la-machine/expulser.html>**

## DIAPORAMA SONORE

# Sans toit, nî moi

« Nous n'hébergerons pas, mais on sera dans la rue pour mettre l'État face à ses responsabilités » martèle Hélène Reille, de La Cimade à Nîmes. Ce diaporama sonore réalisé dans la région de Nîmes retrace le parcours de demandeurs d'asile sans toit et les questionnements qui s'imposent aux citoyens et militants engagés auprès d'eux. Hébergement individuel ou collectif, mobilisation pour obtenir des places en hôtel, aide alimentaire, batailles juridiques : en une série de portraits délicats, Vali raconte les parcours de demandeurs d'asile et fait échos aux questionnements éthiques et politiques des militants. —



Diaporama sonore réalisé par Vali, juin 2011, 16min, à voir sur [www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

## ACHETER MILITANT

## Il n'y a pas d'étrangers sur cette terre, faites passer le message



- Tee shirt manches courtes, couleur bleu marine ou rouge  
Jersey 100% Coton semi-peigné. Disponible en S, M, L, XL, XXL (homme et femme) 13€ frais de port compris
- Sac dimension 40x37.50 cm, Hauteur anse : 37 cm  
Disponible en bleu marine et rouge  
10€ frais de port compris
- Carnet format A5 – 140 pages – fermeture élastique  
10€ frais de port compris

À commander sur [www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

Découvrez  
Témoignage  
chrétien sur  
[www.temoignagechretien.fr](http://www.temoignagechretien.fr)

# témoignage chrétien

La résistance spirituelle



## Société(s), Politique(s), Religion(s), Culture(s)...

Chaque semaine dans **Témoignage chrétien**  
un tour d'horizon pluriel de la **Résistance spirituelle** !

**Offre spéciale**  
**3 mois 20€**  
au lieu de 42€

- Musulmans, juifs, catholiques, protestants, orthodoxes... un regard œcuménique sur les religions, ses pratiques et ses fidèles.
- Droits de l'homme, altermondialisme, engagement citoyen, droit des étrangers, éthique... un regard engagé sur les sociétés.
- Essais, romans, films, expositions, débats, chroniques ... un regard alternatif et curieux sur les cultures.

**Témoignage chrétien être chrétien c'est s'engager !**  
[www.temoignagechretien.fr](http://www.temoignagechretien.fr)

**3 mois - 20€ - 12 numéros**

Coupon à retourner accompagné de votre chèque, sous  
enveloppe affranchie, à Témoignage chrétien, service abonnement, BP019 – 60732 Sainte-Geneviève cedex

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone ..... E-mail .....